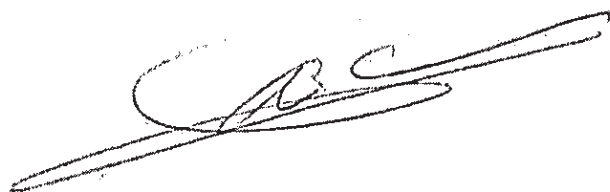


**CAISSE RÉGIONALE DE CRÉDIT AGRICOLE MUTUEL  
DE FRANCHE-COMTE**

11 avenue E. Cusenier 25 084 BESANCON cedex

# RAPPORT FINANCIER 2021

*Directeur Général  
M. Gallard*



*Copie certifiée conforme  
à l'original*

*15/04/22*



**FRANCHE-COMTÉ**  
banque & assurances

## Sommaire du rapport financier

1.	Présentation de la Caisse régionale .....	4
2.	Informations Economiques, sociales et environnementales – Déclaration de Performance Extra-Financière (DPEF) .....	5
3.	Gouvernement d'entreprise .....	10
4.	Examen de la situation Financière et du résultat 2021.....	10
4.1	La situation économique.....	10
4.1.1	Environnement Economique et financier .....	10
4.1.2	Perspectives 2022 en Bourgogne Franche-Comté .....	14
4.1.3	Activité de la Caisse Régionale au cours de l'exercice .....	15
4.1.4	Les faits marquants.....	177
4.2	Analyse des comptes consolidés .....	18
4.2.1	Organigramme du groupe crédit agricole .....	18
4.2.2	Présentation du groupe de la Caisse Régionale .....	19
4.2.3	Contribution des entités du groupe de la Caisse Régionale .....	20
4.2.4	Résultat consolidé .....	20
4.2.5	Bilan consolidé et variations des capitaux propres.....	22
4.2.6	Activité et résultat des filiales .....	24
4.3	Analyse des comptes individuels .....	24
4.3.1	Résultat financier sur base individuelle .....	24
4.3.2	Bilan et variations des capitaux propres sur base individuelle.....	25
4.3.3	Hors Bilan sur base individuelle .....	27
4.4	Capital social et sa rémunération .....	28
4.4.1	Les parts sociales .....	28
4.4.2	Les Certificats coopératifs d'associé.....	28
4.4.3	Les Certificats coopératifs d'investissement.....	28
4.5	Autres filiales et participations .....	29
4.5.1	Filiales non consolidées .....	29
4.5.2	Participations.....	29
4.6	Tableau des cinq derniers exercices .....	30
4.7	Evénements postérieurs à la clôture .....	31
4.8	Informations diverses.....	31
4.8.1	Dispositif de contrôle interne de l'information comptable et financière .....	31
4.8.2	Informations sur les délais de paiement.....	31
4.8.3	Informations spécifique sur les opérations réalisées dans le cadre de rachat de CCI autorisé par l'assemblée générale .....	31
4.8.4	Informations relatives aux comptes inactifs .....	322
4.8.5	Charges non fiscalement déductibles.....	32
4.8.6	Rémunération des dirigeants.....	32
4.8.7	Liste des mandats des mandataires sociaux .....	32
4.8.8	Information sur les risques financiers liés aux effets du changement climatique .....	32
4.8.9	Activités en matière de recherche et développement .....	32
4.8.10	Renouvellement du mandat des Commissaires aux Comptes .....	32
4.8.11	Calendrier des publications des résultats .....	32

<b>5.</b>	<b>Facteurs de risques et informations prudentielles.....</b>	<b>32</b>
5.1	Informations prudentielles.....	32
5.2	Facteurs de risques.....	33
5.3	Gestion des risques .....	46
5.3.1	Appétence au risque, Gouvernance et organisation gestion des Risques.....	46
5.3.2	Dispositif de stress tests.....	50
5.3.3	Procédures de contrôle interne et gestion des risques .....	50
5.3.4	Risques de crédit.....	57
5.3.5	Risques de marché.....	69
5.3.6	Gestion du bilan .....	71
5.3.7	Risques opérationnels .....	78
5.3.8	Risques Juridiques .....	82
5.3.9	Risques de non-conformité.....	82
<b>6.</b>	<b>Comptes consolidés.....</b>	<b>84</b>
<b>7.</b>	<b>Etats financiers individuels.....</b>	<b>84</b>
<b>8.</b>	<b>Informations générales.....</b>	<b>84</b>
<b>9.</b>	<b>Attestation du responsable de l'information financière .....</b>	<b>84</b>
	<b>Glossaire .....</b>	<b>85</b>

# 1. Présentation de la Caisse régionale

### NOS RESSOURCES

**LES FEMMES ET LES HOMMES**  
1 453 COLLABORATEURS  
526 ADMINISTRATEURS

**NOTRE CAPITAL FINANCIER**  
1,462 MDE DE CAPITAUX PROPRES

**NOTRE ANCRAGE TERRITORIAL**  
45 CAISSES LOCALES  
123 AGENCES  
162 RELAIS CA  
1 AGENCE PASSERELLE  
1 VILLAGE BY CA

**NOS RESSOURCES ENVIRONNEMENTALES**  
1 617 736 km<sup>2</sup> DANS LE CADRE DES DÉPLACEMENTS PROFESSIONNELS  
34 kg DE PAPIER CONSOMMÉ PAR COLLABORATEUR (-1 KG PAR RAPPORT À N-1)

Passerelle CA est un réseau de partenariat qui offre un service bancaire dans des zones rurales et à l'éry à peu d'agences bancaires.

### NOTRE CRÉATION DE VALEUR

*Être le partenaire de nos clients*

Banque universelle de proximité, nos métiers sont complémentaires pour apporter le meilleur de la banque à tous nos clients, quels que soient leurs projets, leur localisation, leur situation. Banque de la relation client, nous accompagnons tous les clients dans la durée, de façon globale et personnalisée.

438 558 CLIENTS PARTICULIERS  
17 557 ENTREPRISES  
17 542 CLIENTS AGRICULTEURS  
267 050 CLIENTS SOCIÉTAIRES  
521 514 CLIENTS  
26 047 CLIENTS PROFESSIONNELS (ETI, PME, ARTISANS, PROFESSIONS LIBÉRALES...)

### DOMAINES D'ACTIVITÉ CLÉS

Banque - Assurance - Immobilier

UN MODÈLE DE DISTRIBUTION PERMETTANT UNE RELATION 100 % HUMAINE ET 100 % DIGITALE

Banque de proximité multicanal, notre modèle de distribution permet à nos clients, à tout moment, de choisir le mode d'interaction qui leur convient le mieux : accès aux services bancaires 100 % à distance et/ou accès physique, pour une expérience optimale.

Crédit  
Épargne  
45 CAISSES LOCALES  
Consommation soutenue à l'emploi contribution au PIB  
Impacts de rapprochement  
Énergie - Climat et autres services locaux - ENR - Greening

### BANQUE ET ASSURANCES NOS INDICATEURS (AU 31/12/2021)

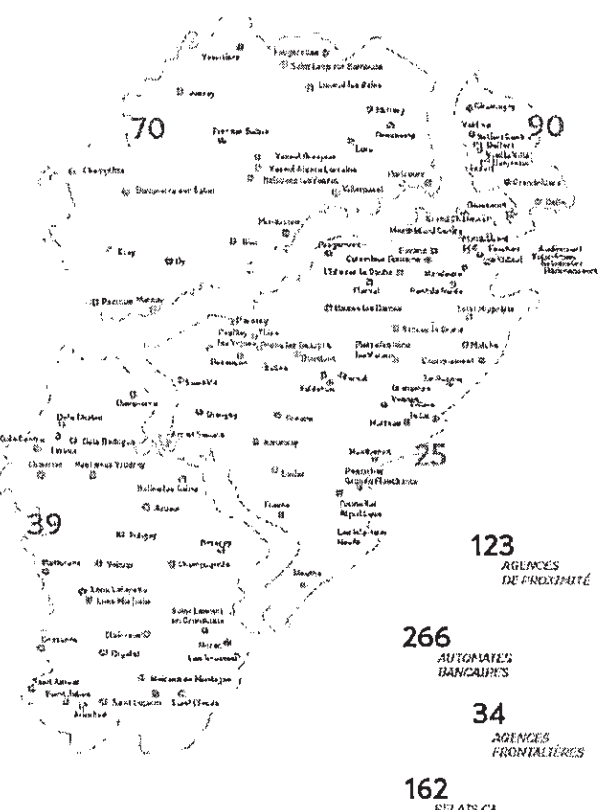
126,40 % DATAS CRÉDIT COLLECTE  
494 073 ENTRÉES CLIENTS (NON DÉJÀ DÉCLARÉS)

35,1 % PART DE MARCHÉ ASSURANCE HABITATION	32,17 % PART DE MARCHÉ CRÉDIT HABITAT	30,17 % PART DE MARCHÉ COLLECTE
9,50 % PART DE MARCHÉ ASSURANCE HABITATION	7,90 % PART DE MARCHÉ ASSURANCE AUTO	

### UNE OFFRE ASSURANCE COMPLÈTE ET RECONNUE

64,75 M€ d'indemnités versées  
236 956 contrats PACIFIZA  
93 % DES CLIENTS PACIFIZA COMPLIÉS PAR UN SINISTRE SONT BÉNÉFICIAIRES DE LA GESTION ET DE LA PRISE EN CHARGE DE CE SINISTRE.  
709 conseillers assurance  
22 672 Sinistres pris en charge

Source : programme Cédex Régional France, Cédex.



## 2. Informations Economiques, sociales et environnementales – Déclaration de Performance Extra-Financière (DPEF)



**Rapport de l'un des commissaires aux comptes, désigné organisme tiers indépendant, sur la vérification de la déclaration de performance extra-financière**

**Exercice clos le 31 décembre 2021**

**CRCA Mutuel de Franche-Comté**  
11 rue Elisée Cusenier  
25084 Besançon Cedex

En notre qualité de commissaire aux comptes de CRCA Mutuel de Franche-Comté (ci-après « l'entité ») désigné organisme tiers indépendant, accrédité par le Cofrac (Accréditation Cofrac Inspection n°3-1060 portée disponible sur [www.cofrac.fr](http://www.cofrac.fr)), nous avons mené des travaux visant à formuler un avis motivé exprimant une conclusion d'assurance modérée sur les informations historiques (constatées ou extrapolées) de la déclaration de performance extra-financière (ci-après respectivement les « Informations » et la « Déclaration »), préparées selon les procédures de l'entité (ci-après le « Référentiel »), pour l'exercice clos le 31 décembre 2021 présentées dans le rapport de gestion en application des dispositions des articles L.225-102-1, R.225-105 et R.225-105-1 du code de commerce.

### **Conclusion**

Sur la base des procédures que nous avons mises en œuvre, telles que décrites dans la partie « Nature et étendue des travaux », et des éléments que nous avons collectés, nous n'avons pas relevé d'anomalie significative de nature à remettre en cause le fait que la déclaration de performance extra-financière est conforme aux dispositions réglementaires applicables et que les Informations, prises dans leur ensemble, sont présentées, de manière sincère, conformément au Référentiel.

### **Préparation de la déclaration de performance extra-financière**

L'absence de cadre de référence généralement accepté et communément utilisé ou de pratiques établies sur lesquels s'appuyer pour évaluer et mesurer les Informations permet d'utiliser des techniques de mesure différentes, mais acceptables, pouvant affecter la comparabilité entre les entités et dans le temps.

Par conséquent, les Informations doivent être lues et comprises en se référant au Référentiel dont les éléments significatifs sont disponibles sur demande au siège de la société.

---

**PricewaterhouseCoopers Audit, 63, rue de Villiers 92208 Neuilly-sur-Seine Cedex**  
Téléphone: +33 (0)1 56 57 58 59, [www.pwc.fr](http://www.pwc.fr)

Société d'exercice comptable inscrite au tableau du fond de Paris - Île de France. Société de commissariat aux comptes membre de la compagnie régionale de Versailles et du Centre. Société par Actions Simplifiée au capital de 2 510 460 €. Siège social: 63 rue de Villiers 92208 Neuilly-sur-Seine. RCS Nanterre 672 006 483. TVA n° FR 78 572 006 483. Siret 672 006 483 00062. Code APE 6920 Z. Bureaux: Bordeaux, Grenoble, Lille, Lyon, Marseille, Metz, Nancy, Neuilly-sur-Seine, Nice, Paris, Rennes, Rouen, Strasbourg, Toulouse.

### **Limites inhérentes à la préparation des Informations**

Comme indiqué dans la Déclaration, les Informations peuvent être sujettes à une incertitude inhérente à l'état des connaissances scientifiques ou économiques et à la qualité des données externes utilisées. Certaines informations sont sensibles aux choix méthodologiques, hypothèses et/ou estimations retenues pour leur établissement et présentées dans la Déclaration.

### **Responsabilité de l'entité**

Il appartient au Conseil d'Administration :

- de sélectionner ou d'établir des critères appropriés pour la préparation des Informations ;
- d'établir une Déclaration conforme aux dispositions légales et réglementaires, incluant une présentation du modèle d'affaires, une description des principaux risques extra-financiers, une présentation des politiques appliquées au regard de ces risques ainsi que les résultats de ces politiques, incluant des indicateurs clés de performance et le cas échéant les informations prévues par l'article 8 du règlement (UE) 2020/852 (taxonomie verte) ;
- ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'il estime nécessaire à l'établissement des Informations ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

La Déclaration a été établie en appliquant le Référentiel de l'entité tel que mentionné ci-avant.

### **Responsabilité du commissaire aux comptes désigné organisme tiers indépendant**

Il nous appartient, sur la base de nos travaux, de formuler un avis motivé exprimant une conclusion d'assurance modérée sur :

- la conformité de la Déclaration aux dispositions prévues à l'article R.225-105 du code de commerce ;
- la sincérité des informations fournies en application du 3° du I et du II de l'article R.225-105 du code de commerce, à savoir les résultats des politiques, incluant des indicateurs clés de performance, et les actions, relatifs aux principaux risques, ci-après les « Informations ».

Comme il nous appartient de formuler une conclusion indépendante sur les Informations telles que préparées par la direction, nous ne sommes pas autorisés à être impliqués dans la préparation desdites Informations, car cela pourrait compromettre notre indépendance.

Il ne nous appartient pas de nous prononcer sur :

- le respect par l'entité des autres dispositions légales et réglementaires applicables (notamment en matière d'informations prévues par l'article 8 du règlement (UE) 2020/852 (taxonomie verte));
- la sincérité des informations prévues par l'article 8 du règlement (UE) 2020/852 (taxonomie verte) ;
- la conformité des produits et services aux réglementations applicables.

### **Dispositions réglementaires et doctrine professionnelle applicable**

Nos travaux décrits ci-après ont été effectués conformément aux dispositions des articles A.225-1 et suivants du code de commerce, à la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette intervention et à la norme internationale ISAE 3000 (révisée) - *Assurance engagements other than audits or reviews of historical financial information*.

### **Indépendance et contrôle qualité**

Notre indépendance est définie par les dispositions prévues à l'article L.822-11-3 du code de commerce et le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes. Par ailleurs, nous avons mis en place un système de contrôle qualité qui comprend des politiques et des procédures documentées visant à assurer le respect des textes légaux et réglementaires applicables, des règles déontologiques et de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette intervention.

### **Moyens et ressources**

Nos travaux ont mobilisé les compétences de 4 personnes et se sont déroulés entre décembre 2021 et mars 2022 sur une durée totale d'intervention de 4 semaines.

Nous avons fait appel, pour nous assister dans la réalisation de nos travaux, à nos spécialistes en matière de développement durable et de responsabilité sociétale. Nous avons mené 25 entretiens avec les personnes responsables de la préparation de la Déclaration, représentant notamment les directions RSE, Administration et finances, Ressources humaines, Achats, Agriculteurs et Professionnels, Moyens de paiement, Excellence relationnelle, Marketing Qualité et Communication, Contrôle de gestion.

### **Nature et étendue des travaux**

Nous avons planifié et effectué nos travaux en prenant en compte le risque d'anomalies significatives sur les Informations.

Nous estimons que les procédures que nous avons menées en exerçant notre jugement professionnel nous permettent de formuler une conclusion d'assurance modérée :

- nous avons pris connaissance de l'activité de l'entité ;
- nous avons apprécié le caractère approprié du Référentiel au regard de sa pertinence, son exhaustivité, sa fiabilité, sa neutralité et son caractère compréhensible, en prenant en considération, le cas échéant, les bonnes pratiques du secteur ;
- nous avons vérifié que la Déclaration couvre chaque catégorie d'information prévue au III de l'article L.225-102-1 en matière sociale et environnementale ;
- nous avons vérifié que la Déclaration présente les informations prévues au II de l'article R.225-105 lorsqu'elles sont pertinentes au regard des principaux risques et comprend une explication des raisons justifiant l'absence des informations requises par le 2<sup>ème</sup> alinéa du III de l'article L.225-102-1 ;

- nous avons vérifié que la Déclaration présente le modèle d'affaires et une description des principaux risques liés à l'activité de l'entité, y compris, lorsque cela s'avère pertinent et proportionné, les risques créés par ses relations d'affaires, ses produits ou ses services ainsi que les politiques, les actions et les résultats, incluant des indicateurs clés de performance afférents aux principaux risques ;
- nous avons consulté les sources documentaires et mené des entretiens pour :
  - apprécier le processus de sélection et de validation des principaux risques ainsi que la cohérence des résultats, incluant les indicateurs clés de performance retenus au regard des principaux risques et politiques présentés, et
  - corroborer les informations qualitatives (actions et résultats) que nous avons considérées les plus importantes présentées en annexe. Pour l'ensemble des risques, nos travaux ont été réalisés au niveau du siège de l'entité (Besançon) ;
- nous avons pris connaissance des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place par l'entité et avons apprécié le processus de collecte visant à l'exhaustivité et à la sincérité des Informations ;
- pour les indicateurs clés de performance et les autres résultats quantitatifs que nous avons considérés les plus importants présentés en annexe, nous avons mis en œuvre :
  - des procédures analytiques consistant à vérifier la cohérence des évolutions des valeurs reportées ;
  - des tests de détail, sur la base de sondages ou d'autres moyens de sélection, consistant à vérifier la correcte application des définitions et procédures et à rapprocher les données des pièces justificatives. Ces travaux couvrent 100% des données sélectionnées pour ces tests ;
- nous avons apprécié la cohérence d'ensemble de la Déclaration par rapport à notre connaissance de l'entité ;



Les procédures mises en œuvre dans le cadre d'une mission d'assurance modérée sont moins étendues que celles requises pour une mission d'assurance raisonnable effectuée selon la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes ; une assurance de niveau supérieur aurait nécessité des travaux de vérification plus étendus.

Fait à Neuilly-sur-Seine, le 10 mars 2022

L'un des commissaires aux comptes  
PricewaterhouseCoopers Audit

*Laurent Tavernier*

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Pascal Baranger', with a small superscript 'n' above the final letter. To the left of the signature is a small, dark, shield-shaped logo.

Laurent Tavernier  
Associé

Pascal Baranger  
Directeur au sein du Département Développement Durable

### 3. Gouvernement d'entreprise (non applicable – concerne uniquement les CR cotées)

## 4. Examen de la situation Financière et du résultat 2021

### 4.1 La situation économique

#### 4.1.1 Environnement Economique et financier

##### RETROSPECTIVE 2021

Les performances économiques mondiales ont continué d'être largement conditionnées par la diffusion du virus et la réponse sanitaire (déploiement de la vaccination, stratégie de confinement), la structure des économies (poids relatifs de l'industrie et des services dont tourisme), et la contre-offensive budgétaire et monétaire (ampleur des soutiens à l'activité). **Tout comme l'étaient les récessions subies en 2020, les trajectoires de reprise sont demeurées hétérogènes. A la Chine dopée par son commerce extérieur et croissant à un rythme de 8,1%, aux Etats-Unis puis à la zone euro affichant de très belles performances, ont continué de s'opposer les reprises en demi-teinte ou les rebonds fragiles de nombreux pays émergents au sein desquels s'est nettement affirmée la tendance à la fragmentation.**

Par ailleurs, longtemps oubliée, l'inflation est revenue au centre des préoccupations. Son accélération très vive a résulté de la combinaison de plusieurs facteurs : pressions subies en amont avec de fortes hausses des prix des matières premières et des goulets d'étranglement<sup>1</sup>, tensions en aval issues du fort rebond de la consommation des ménages soutenue par des aides financières substantielles et une épargne élevée héritée de la crise de 2020, effets de base après une inflation très faible en 2020. Alors que l'offre demeurait restreinte au sortir de la crise (manque de main-d'œuvre ou de biens), la normalisation de la demande a engendré des hausses de prix dans des secteurs spécifiques notamment ceux préalablement très pénalisés par la pandémie (hôtellerie, restauration ou automobile par exemple).

Aux **États-Unis**, après *The Coronavirus Aid, Relief and Economic Security Act* (CARES Act) de 2200 milliards de dollars de Donald Trump, le plus vaste plan de soutien de l'histoire américaine, puis le plan de décembre de 900 milliards de dollars (soit au total environ 14% du PIB), le plan de relance de Joe Biden (*the American Rescue Plan*) totalisant 1900 milliards de dollars, soit environ 9% du PIB, a été déployé à partir de mars. Les ménages, en particulier ceux à faible revenu, en ont été les grands bénéficiaires. Grâce à la reprise vigoureuse de la consommation, en outre dopée par la baisse rapide du chômage, la croissance s'est établie à 5,7% en 2021. En décembre, l'inflation totale sur douze mois a atteint 7% (une première depuis le début des années 1980) pour une inflation sous-jacente à 5,5%, son plus haut niveau depuis le début des années 1990. Outre l'impact des prix de l'énergie et des intrants industriels, certains postes spécifiques (véhicules neufs mais surtout d'occasion, par exemple) stimulés par une demande forte ont contribué à l'accélération de l'inflation.

La **zone euro** a bien résisté aux dernières phases de confinement en limitant, d'une part, les effets négatifs aux secteurs faisant l'objet de mesures de restriction ciblées et en profitant, d'autre part, de la réactivation de son secteur manufacturier. La bonne surprise est venue du dynamisme de l'investissement productif soutenu par la vigueur de la demande de biens manufacturés mais aussi par les fonds européens du plan de relance. Après s'être contracté de 6,5% en 2020, le PIB croîtrait de 5,2% en 2021. Si l'excès de demande et l'accélération des salaires sont bien moins patents qu'aux Etats-Unis, l'inflation totale s'est néanmoins sensiblement redressée pour atteindre 5% sur un an en décembre alors que l'inflation sous-jacente augmentait moins vigoureusement (2,6%).

---

<sup>1</sup> Les cours pouvant être très volatils, il est préférable de retenir des prix annuels moyens. Entre 2020 et 2021, le prix du pétrole (Brent) a progressé de près de 70% alors que celui du gaz en Europe a quadruplé. L'indice CRB s'est redressé de 43%. Les cours du fer et du cuivre ont crû, respectivement, de 46% et 51%. Les prix alimentaires n'ont pas été épargnés, comme en témoigne le cours du blé en hausse de 23%. Enfin, symptomatique de tensions extrêmement fortes sur le trafic maritime, le « *Baltic Dry Index* » a quasiment triplé.

Après avoir subi une récession de 8% en 2020, la France s'est dès le deuxième semestre 2020 engagée sur la voie d'une reprise vive qu'elle a poursuivie en 2021. La nouvelle vague épidémique et la diffusion du variant Omicron ont fait peser de nouvelles craintes sur la vigueur de la reprise à court terme mais l'absence de mesures très restrictives a permis d'en limiter l'impact. Après un rebond mécanique marqué au troisième trimestre, la croissance a ainsi ralenti au quatrième trimestre, tout en restant soutenue, permettant au PIB de progresser de 7% en 2021. Portée par la hausse du prix des matières premières (en particulier de l'énergie, responsable de plus de la moitié de la hausse des prix), l'inflation a accéléré pour atteindre 2,8% sur 12 mois en décembre (1,6% en moyenne).

**En dépit d'une inflexion dans le discours de la Réserve Fédérale suggérant une normalisation plus rapide de sa politique monétaire, un cap monétaire accommodant a été maintenu tant aux Etats-Unis qu'en zone euro.**

Aux Etats-Unis, en début d'année, J. Powell insistait sur la situation toujours très dégradée du marché du travail et la faiblesse du taux d'emploi par rapport à son niveau pré-crise. Mais, les inquiétudes se sont progressivement déplacées de la croissance vers l'inflation, qui après avoir été jugée transitoire est devenue plus préoccupante. En parallèle, la Fed a annoncé sa stratégie de normalisation progressive : réduction progressive de ses achats mensuels d'actifs (USD 120 Mds alors en vigueur) ou *tapering* puis, sans ni calendrier préétabli, remontée de son taux directeur (fourchette cible du taux des Fed Funds [0%,0,25%]).

C'est lors de la réunion du Comité de politique monétaire de la Fed (FOMC) de juin qu'est intervenue la première inflexion consistant en une hausse des prévisions des taux des Fed Funds couplée à une révision à la hausse des prévisions de croissance et d'inflation. Afin de préparer les marchés, dès septembre, la Fed a indiqué qu'elle préciserait en novembre les modalités de son *tapering*. Début novembre, la Fed a annoncé qu'elle réduirait ses achats mensuels de USD 15 Mds suggérant leur fin en juin 2022 tout en se laissant la possibilité d'ajuster le rythme du *tapering*. Enfin, mi-décembre, avec un doublement de la vitesse du *tapering* prenant ainsi fin en mars 2022, la réunion du FOMC a confirmé l'accélération de sa normalisation monétaire. Une accélération justifiée par le caractère plus généralisé de l'inflation et les progrès rapides vers l'emploi maximum malgré quelques déceptions persistantes sur le taux de participation. J. Powell a également indiqué qu'une hausse de taux était possible avant que l'emploi maximum ne soit atteint si les pressions inflationnistes restaient préoccupantes. Enfin, le *Dot Plot*<sup>2</sup> signalait une trajectoire de hausses du taux directeur plus agressive.

En zone euro, si la BCE a également pris acte en juin du raffermissement et révisé à la hausse ses prévisions de croissance et d'inflation, elle a confirmé l'orientation très accommodante et très flexible de sa politique monétaire. En décembre, la BCE a confirmé son scénario de croissance et d'inflation et présenté sa stratégie monétaire.

La prévision d'inflation de la BCE a été revue à la hausse pour 2022 (de 1,7% à 3,2%) ; la révision est bien plus modeste pour 2023 (de 1,5% à 1,8%) et sa projection 2024 (1,8%) reste inférieure à la cible de 2%. L'inflation demeurerait donc transitoire selon la BCE, essentiellement motivée par un choc d'offre ayant des effets limités sur l'inflation sous-jacente (à 1,9% en 2022, 1,7% en 2023). L'impact négatif sur la croissance (revue à la baisse de 4,6% à 4,2% en 2022) est supposé modéré et bref : l'inflation érode temporairement le pouvoir d'achat sans faire « dérailler » la croissance (revue à la hausse à 2,9% en 2023).

En termes de stratégie, la BCE a indiqué que le retrait du soutien d'urgence s'accompagnerait d'une présence significative et flexible sur le marché souverain. Il s'agit de prévenir, d'une part, une pentification trop forte de la courbe des taux et, d'autre part, tout risque de fragmentation<sup>3</sup>. La BCE a rappelé que préalablement à une hausse de son taux directeur, trois conditions doivent être remplies : l'inflation doit atteindre l'objectif de 2% bien avant la fin de l'horizon de projection de la BCE ; cet objectif doit être atteint de manière durable jusqu'à la fin de l'horizon de projection ; les progrès réalisés en termes d'inflation sous-jacente doivent être suffisamment avancés pour être compatibles avec la stabilisation de l'inflation au niveau de son objectif à moyen terme. Au regard des prévisions actualisées, les conditions ne sont pas encore remplies.

<sup>2</sup> Nuage de points reflétant le niveau jugé approprié du taux des Fed Funds par les gouverneurs. La médiane indique désormais des hausses de taux de 25 points de base chacune au rythme de trois en 2022, trois en 2023 et deux en 2024, un resserrement plus avancé et soutenu qu'en septembre quand la première hausse de taux intervenait fin 2022/début 2023. Les hausses de taux porteraient le taux cible des Fed Funds entre 2% et 2,25% à la fin de 2024.

<sup>3</sup> Les achats dans le cadre du programme d'urgence PPE cesseront donc fin mars 2022 ; la période de réinvestissement s'étendra jusqu'à fin 2024 en maintenant toute la flexibilité des achats entre juridictions et classes d'actifs ; les achats d'actifs au titre du programme traditionnel APP seront accrus en 2022 (de € 20 mds par mois à € 40 mds au T2, puis réduits à € 30 mds au T3 et € 20 mds au T4) et maintenus tant que nécessaire pour renforcer les effets accommodants des taux directeurs. Ils cesseront peu avant la hausse des taux directeurs.

**Les marchés obligataires ont évolué au gré de quelques grands thèmes : un premier trimestre enthousiaste porté par le *reflation trade*, un deuxième trimestre plus maussade rattrapé par la réalité de la pandémie, un second semestre placé sous le sceau d'une croissance vive mais d'une inflation nettement plus préoccupante nourrissant un scénario de normalisation monétaire américaine plus rapide.**

Aux **Etats-Unis**, les taux d'intérêt<sup>4</sup> à 2 ans ont évolué au gré du scénario monétaire : ils sont restés bien ancrés à un niveau bas (0,17% en moyenne) pour ne se redresser lentement qu'à partir du moment où le resserrement monétaire a été évoqué (septembre) puis plus fermement à l'occasion de l'accélération du *tapering* en fin d'année, qu'ils ont terminée à 0,70% (soit une hausse de 60 points de base sur un an). Avec le « *reflation trade* » nourri par des perspectives de croissance et d'inflation plus soutenues, les progrès de la vaccination et des données économiques meilleures qu'anticipé, les taux longs ont nettement augmenté aux Etats-Unis et cette hausse s'est diffusée à la zone euro. Le taux américain à 10 ans (proche de 0,90% en début d'année) s'est redressé jusqu'à culminer fin mars vers 1,75%. Les mauvaises nouvelles du front sanitaire sont ensuite venues tempérer l'enthousiasme et les marchés obligataires ont adopté une position plus conservatrice. Puis, à partir de septembre, le thème de l'accélération de l'inflation motivant un resserrement monétaire américain plus vif qu'anticipé a de nouveau poussé les taux d'intérêt à la hausse. Le taux américain à 10 ans a fini l'année à 1,50% (soit une hausse de 60 points de base sur un an) : il n'a pas été impacté par l'attention portée par les marchés à l'inflation et la normalisation monétaire.

En **zone euro**, en sympathie avec la première phase de redressement des taux américains, le taux allemand à 10 ans (Bund) a augmenté, passant de près de -0,60% en début d'année à -0,10% en mai. Si la *Fed* s'est montrée tolérante au durcissement des conditions financières synonyme d'amélioration des perspectives économiques, la BCE s'est empressée de signaler qu'un tel durcissement était prématuré et injustifié. Le Bund est ensuite reparti à la baisse. Alors que le taux à 2 ans allemand est resté quasiment stable (à -0,60% fin 2021 contre -0,70% fin 2020), le Bund a clos l'année à -0,30% (soit une hausse de 40 points de base sur un an). A la faveur des déclarations de la BCE relatives aux modalités de ses achats de titres souverains, les primes de risque offertes par la France et l'Italie contre Bund se sont légèrement écartées (écartement des *spreads* de respectivement 13 et 24 points de base sur l'année) tout en restant serrées (*spreads* de respectivement 35 et 135 points de base). Alors que la perspective des élections en France ne semble pas affecter le *spread* français à ce stade, le *spread* italien est négativement impacté depuis novembre par la perspective des élections présidentielles.

Les **marchés actions**, toujours soutenus par des conditions financières accommodantes en dépit des normalisations à venir et des perspectives de croissance favorables tout au moins dans les pays avancés, ont enregistré de belles progressions (hausse moyennes annuelles des indices S&P 500, Eurostoxx 50, CAC 40, respectivement, +32%, +23%, +27%). Enfin, après avoir bien résisté, l'euro s'est replié contre le dollar en raison d'une normalisation monétaire plus avancée aux Etats-Unis qu'en Europe : l'euro s'apprécie en moyenne de 3,6% contre dollar mais se déprécie en fin d'année (à 1,14 en décembre 2021, il perd près de 7% sur un an).

---

<sup>4</sup> Tous les taux d'intérêt mentionnés se réfèrent aux emprunts d'Etat.

## PERSPECTIVES 2022

Notre scénario retient un ralentissement de la croissance, qui resterait soutenue, ainsi qu'une lente modération de l'inflation. Un tel schéma suppose que la demande se normalise et que les contraintes pesant sur l'offre se desserrent. Cette double normalisation permet que l'inflation (notamment sous-jacente) ralentisse et que les mesures exceptionnelles de soutien monétaire soient retirées sans précipitation et sans impact excessif sur les marchés obligataires.

On ne peut évidemment mésestimer le risque d'une inflation à la fois plus élevée et plus durable qu'anticipé. Si le risque d'accroissement sensible des salaires et d'installation de l'inflation sur un plateau durablement plus élevé est plus patent aux Etats-Unis, les craintes en zone euro émanent plutôt d'une érosion du pouvoir d'achat susceptible d'entamer la vigueur de la croissance : cela ne constitue cependant pas actuellement notre scénario central. Par ailleurs, tout au moins dans les économies avancées grâce à la couverture vaccinale, les variants éventuels du virus semblent pouvoir freiner temporairement l'activité sans provoquer de rupture ou de forte discontinuité dans les comportements. Le variant Omicron introduit ainsi un risque baissier sur le premier trimestre 2022 mais haussier sur le deuxième trimestre 2022 sans bouleverser les grandes lignes du scénario.

Aux **États-Unis**, la croissance resterait donc vigoureuse (3,8% en 2022) avant de converger graduellement vers sa tendance de long terme (2,3% en 2023). Elle profiterait d'une consommation solide portée par l'amélioration du marché du travail, la progression élevée des salaires – mais circonscrite aux secteurs les plus affectés par les pénuries de main-d'œuvre sans générer une boucle prix-salaires – et le réservoir non encore entamé d'épargne, filet de sécurité permettant d'amortir l'accélération vive de l'inflation. Un scénario favorable sur la consommation mais aussi sur l'investissement : les entreprises restent optimistes malgré les problèmes de perturbation des chaînes d'approvisionnement et de manque de main-d'œuvre persistants bien qu'en repli.

**Les moteurs qui ont le plus vigoureusement contribué à l'accélération de l'inflation en 2021 continueront à tourner, tant aux Etats-Unis qu'ailleurs, au moins durant le premier semestre de 2022** : inflation énergétique élevée avec notamment la poursuite de la crise du gaz naturel (dont les prix sont extrêmement volatils mais se sont, en quelque sorte « stabilisés » depuis octobre), répercussions sur les prix de détail des hausses de coûts subies sur les intrants (effets de second tour avec un impact maximal intervenant environ quatre trimestres après le choc sur les prix en amont), problèmes d'approvisionnement (dont semi-conducteurs et conteneurs) et de goulets d'étranglement susceptibles de se prolonger sur la majeure partie de 2022 tout en étant moins « mordants ». Au second semestre 2022, sous réserve d'une stabilisation des prix de l'énergie, les effets de base deviendraient alors très favorables (forte baisse sur un an des prix de l'énergie puis des biens) et les perturbations sur les chaînes de valeur seraient en voie de résolution graduelle.

Aux **Etats-Unis**, dopée par des composantes spécifiques très dynamiques (composante logement « *Owners' Equivalent Rent* » qui n'existe pas en zone euro, voitures d'occasion notamment, salaires plus dynamiques faisant anticiper des effets de « troisième tour »), l'inflation resterait très élevée au premier trimestre avec un pic prévu vers 7,5% en glissement annuel pour une inflation sous-jacente approchant près de 6,5%. L'inflation totale se replierait ensuite (vers 3% sur 12 mois fin 2022) portant la moyenne annuelle à 5,4% contre 4,7% en 2021.

En **zone euro**, la vigueur de la reprise n'a pas encore permis de combler l'écart de production négatif et le choc inflationniste exogène ne semble pas à même d'altérer le scénario d'une croissance décélérant tout en restant robuste : elle s'établirait à 4,3% en 2022 puis à 2,5% en 2023. Si elle se heurte à la faiblesse de l'offre (blocages logistiques, chaînes d'approvisionnement tendues, pénuries d'intrants et de main-d'œuvre), la demande agrégée est encore faible malgré son rebond : c'est précisément cette faiblesse qui permet d'anticiper des hausses de salaires encore contenues et une hausse de l'inflation plus persistante mais temporaire. Tout comme aux États-Unis, la remontée de l'inflation au-delà de nos anticipations constitue évidemment le principal risque : elle dégraderait la croissance *via* l'érosion du pouvoir d'achat, plutôt que *via* une éventuelle spirale prix-salaires. L'éventualité d'une spirale prix-salaire constitue actuellement une préoccupation aux yeux des investisseurs qui semble exagérée.

Outre les facteurs de hausse déjà évoqués, l'inflation en zone euro sera volatile mais largement influencée par des facteurs techniques (tels, par exemple, les pondérations des composantes de l'indice des prix, la fin de l'effet de la TVA en Allemagne, les révisions selon des modalités nationales des prix des contrats énergétiques, etc.). Les inflations totale et sous-jacente s'établiraient en moyenne, respectivement, à 4,1% (2,4% en décembre sur un an) et 2,4% (1,9% en décembre).

En France, la consommation devrait bénéficier d'un pouvoir d'achat en hausse malgré les tensions inflationnistes. Des créations d'emplois dynamiques et des taux de chômage au plus bas devraient rassurer les ménages confortés, par ailleurs, par l'accumulation pendant la crise d'un surplus d'épargne évalué à €150Mds. L'investissement bénéficiera du soutien du plan de relance présenté à l'automne 2020 et renforcé depuis par le plan France 2030. La croissance se situerait vers 3,9% en 2022. Quant à l'inflation, élevée en début d'année, elle passerait sous 2% en fin d'année et atteindrait en moyenne 2,6% en 2022.

**Notre scénario retient des normalisations monétaires (encore préférées à des resserrements monétaires) très variées. Selon la vigueur de l'inflation avérée ou redoutée et la résistance anticipée de la croissance de leurs territoires respectifs, les banques centrales s'engagent à des cadences très diverses sur la voie du retrait de leur accommodation aussi exceptionnelle que généreuse.**

Aux États-Unis, considérant l'inflation comme un risque majeur, les responsables de la Réserve fédérale ont insisté mi-janvier sur la reprise de l'activité et de l'emploi, tout en estimant que le risque de mise en place d'une boucle prix-salaires était faible. Selon la Fed, l'inflation devrait ralentir à partir du second semestre. La Fed a débuté son *tapering* et les marchés tablent désormais sur quatre hausses du taux des Fed Funds en 2022, dont 50 points de base dès la réunion de mars. Nous tablons sur un taux cible à 1% fin 2022.

En zone euro, à une Fed bien avancée s'oppose une BCE pour laquelle rien ne presse et qui s'engage à rester accommodante et flexible encore longtemps comme l'indiquent les axes de sa politique monétaire annoncés en décembre.

**Les normalisations monétaires ne s'accompagneraient pas de fortes tensions obligataires. L'année 2022 se diviserait en deux séquences. À un premier semestre encore placé sous le sceau d'une croissance et d'une inflation toutes deux fortes, propices à un mouvement de hausse des taux d'intérêt, succéderait le thème de la décélération favorable à leur recul.**

Aux États-Unis, les chiffres de l'inflation n'ont jusqu'à présent pas suscité de sur-réaction sur les taux d'intérêt. Le taux gouvernemental à dix ans pourrait ainsi se redresser avant d'amorcer un repli pour se situer à 1,35% fin 2022. En zone euro, l'appréciation du risque inflationniste par la BCE et les marchés, d'une part, et la crédibilité du diagnostic de la BCE aux yeux des marchés, d'autre part, seront déterminantes. La montée de l'inflation et de sa volatilité devrait se traduire par une hausse de la prime de terme au cours du premier semestre 2022. En sympathie avec le reflux de la croissance et des tensions sur les prix, les taux s'inscriraient sur une tendance baissière au second semestre. Le taux à dix ans allemand redeviendrait nul (voire très légèrement positif) pour se replier vers -0,25% fin 2022. Alors que les perspectives de nouvelles mesures de relance de la BCE s'estompent, la communication de la BCE devra être aussi subtile que convaincante pour prévenir un écartement des spreads périphériques : ceux-ci pourraient néanmoins s'élargir légèrement et temporairement. Les primes de risque offertes par la France et l'Italie se situeraient, respectivement, à 35 et 130 points de base au-dessus du Bund fin 2022.

#### **4.1.2 Perspectives 2022 en Bourgogne Franche-Comté**

Après un hiver et un début de printemps marqués par les restrictions sanitaires, la levée progressive de celles-ci à partir de mai 2021 a permis à l'activité de repartir dans la région. L'activité en volume a accéléré (+3,1 %) et retrouvé son niveau de fin 2019. Dans un contexte d'accélération des prix à la consommation, le pouvoir d'achat des ménages se stabilise. Au 4e trimestre, l'activité a continué de progresser mais à un rythme plus modéré (+0,7 %) et se situe ainsi nettement au-dessus de son niveau d'avant crise. Toutes ses composantes augmentent : la consommation des ménages, l'investissement et le commerce extérieur (encore en phase de rattrapage).

Ce regain d'activité s'est répercutée sur le marché du travail. L'emploi salarié dans la région a augmenté au 3e trimestre 2021 et le taux de chômage s'est stabilisé. Au 4e trimestre, cette tendance s'est poursuivie avec la baisse de la demande d'emploi qui a atteint son plus bas niveau depuis dix ans. Le taux de chômage se maintient à un niveau bas. Il s'établit à 6,8 % et se situe en dessous de son niveau d'avant crise. La Bourgogne Franche-Comté est la 3e région française où le taux de chômage est le plus faible. Le taux de chômage est quasi stable dans tous les départements de la région à l'exception du Territoire de Belfort où il augmente de 0,2 point.

D'après les enquêtes de conjoncture de la Banque de France, l'activité a poursuivi sa progression en cette fin d'année dans les services marchands, l'industrie et de manière plus modérée dans le bâtiment.

Le nombre de défaillance d'entreprises reste exceptionnellement bas, mais le nombre d'emplois menacés augmente tout en restant inférieur à son niveau de 2019 et même de 2020.

L'emploi salarié total (privé et public) continue d'augmenter au 3e trimestre 2021 en Franche-Comté : +0,4 %. Il se situe encore légèrement en-dessous de son niveau d'avant crise. L'emploi salarié augmente à la fois dans le privé et le public. L'emploi salarié est stable dans la plupart des départements de la région. Il augmente surtout tiré par le dynamisme de l'intérim et des services marchands hors intérim.

Cependant, l'année 2022 démarre dans un contexte de hausse des prix dont les effets sur le pouvoir d'achat des ménages et le taux de marge des entreprises se sont fait sentir dès la fin 2021.

Pour ce début d'année, les entreprises anticipent une hausse de l'activité à l'exception des secteurs industriels rencontrant des difficultés d'approvisionnement, et certains secteurs des services (hébergement restauration, événementiel, etc.) où le contexte sanitaire a des effets sur l'activité.

La moitié des entreprises rencontre des difficultés de recrutement. Les tensions sur les approvisionnements restent fortes mais avec une tendance à diminuer, en particulier dans la construction. Pour le mois de janvier, les chefs d'entreprise ont anticipé une hausse des prix nettement supérieure à l'année précédente.

Afin de limiter les effets de la crise sanitaire sur l'emploi, le dispositif d'activité partielle a été assoupli et élargi pour permettre aux entreprises de recourir plus massivement au dispositif. Il permet aux établissements confrontés à des difficultés temporaires de diminuer ou de suspendre leur activité, tout en compensant en partie la perte de salaire de leurs salariés. Le maintien de l'emploi et des compétences au sein des entreprises doit leur permettre ainsi de redémarrer plus rapidement leur activité

#### **4.1.3 Activité de la Caisse Régionale au cours de l'exercice**

Le Crédit Agricole Franche-Comté s'est donné comme objectif de poursuivre son développement en alliant utilité au territoire et service de proximité.

Fort de ses valeurs mutualistes, le CAFC continue d'accompagner ses clients dans le cadre de son plan de relation client et a à cœur de soutenir l'économie franc-comtoise.

Le Crédit Agricole continue de s'adapter aux nouveaux usages clients en intégrant toujours davantage le mode multicanal dans ses activités et de business client.

Afin de répondre aux nouveaux usages clients, le Crédit Agricole Franche-Comté continue d'accélérer sa digitalisation avec de nouveaux services. Les clients ont aujourd'hui la possibilité de souscrire leur assurance emprunteur à distance, d'ouvrir un compte 100% en ligne, de déclarer et gérer leurs sinistres à distance, ou encore de contracter un prêt sur internet.

L'Indice de Recommandation Client (+20) est en progression de +12 points sur l'année 2021 positionnant le Crédit Agricole Franche-Comté comme leader des Banques présentes sur le territoire régional.

En 2021, la conquête de nouveaux clients s'est poursuivie. 22 440 nouveaux clients nous ont rejoints dont 11 314 jeunes. La présence du CAFC lors d'événements jeunes ou encore l'organisation de réunions d'information à distance ont permis de maintenir cette dynamique et d'être reconnu comme un acteur incontournable sur ce segment de clientèle.

Le CAFC continue d'accompagner le développement de l'économie franc-comtoise et la création d'entreprises. En effet, 2 491 professionnels, 333 agriculteurs, 145 Entreprises, 30 Collectivités Publiques et 746 associations ont confié la gestion de leur affaire au CAFC en 2021.

Les valeurs mutualistes sont également partagées par 7 691 nouveaux sociétaires. Ce qui porte à 267 050 le nombre de clients sociétaires de la Caisse Régionale (un peu + d'un client sur deux).

L'accompagnement des projets clients reste une priorité pour le CAFC. Dans ce cadre, le montant des réalisations de nouveaux prêts à moyen et long terme atteint un niveau record à 2,24 Mds€ (dont 1,3 Mds€ pour le secteur de l'habitat) portant l'encours de la caisse régionale à 12,35 Mds€.

Tous les Marchés sont en progression cette année en terme de réalisation (+3% vs 2020).

A fin novembre 2021, les parts de marché crédits s'établissent à :

- 32.86 % en total crédits (-0.52% / M-12)
- 32.20 % en crédits habitat (-0.51% / M-12)
- 30.81% en crédits à la consommation (-0.28% / M-12)
- 37.56% en crédits Marchés Spé (-1.12% / M-12)

En épargne, l'encours global progresse de 4.4 % à 15,86 Mds€ (dont +5.4 % pour la seule collecte bilancielle). La production collecte s'est concentrée sur les dépôts à vue pour 335M€ (+8.6%), les livrets pour 291M€ (+9%), l'épargne financière pour 70M€ (+7.6%) et l'assurance-vie pour 108M€ (+2.8%).

A fin novembre 2021, les parts de marché collecte s'établissent à :

- 30.08% en total collecte (+0.86% vs M-12)
- 28.61 % pour le total livrets (+0.45% / M-12)
- 28.77 % pour les DAV (+0.47% / M-12)

Poursuivant l'objectif de devenir l'assureur référent de la région, nous avons sur 2021 accentué le conseil de nos clients dans le domaine de l'assurance. La posture d'assureur du canton continue de s'affirmer avec une bonne progression de notre stock de contrats en assurances de biens et de personnes :

#### Assurances Prévoyance :

- o Nouvelle production annuelle (brute) : 7 218
- o Evolution nette du stock : +2.06%

#### Assurances IARD :

- o Nouvelle production annuelle (brute) : 35 510
- o Evolution nette du stock : +3.31%

Enfin, nos clients ont continué à s'équiper de services de banque au quotidien avec de belles évolutions en terme de :

#### Cartes :

- o Nouvelle production (brute) : 90 365
- o Evolution nette du stock : +3.6% => soit +12 430 cartes sur 1 an

#### Comptes à composer :

- o Nouvelle production (brute) : 20 156
- o Evolution nette du stock : + 1024 (+0.4%)

#### Anciens Comptes services :

- o Résiliations : - 113
- o Evolution nette du stock : -12.2%



#### 4.1.4 Les faits marquants

- **Restructuration de l'activité immobilière du Groupe**

Dans le cadre de son projet Groupe, le Crédit Agricole ambitionne de proposer à ses clients une gamme complète de solutions répondant à leurs divers besoins en matière d'immobilier. A ce titre, le Groupe a engagé une restructuration complète de la filière immobilière et a constitué la structure Crédit Agricole Services Immobiliers (CA-SIM) pour porter et encadrer l'activité d'administration de biens portée par Crédit Agricole Immobilier et les Caisses régionales au travers notamment du réseau Square Habitat. CA-SIM devient ainsi la filiale commune de Crédit Agricole Immobilier et des Caisses Régionales.

- **Garantie spécifique apportée par les Caisses régionales à Crédit Agricole S.A. (Switch)**

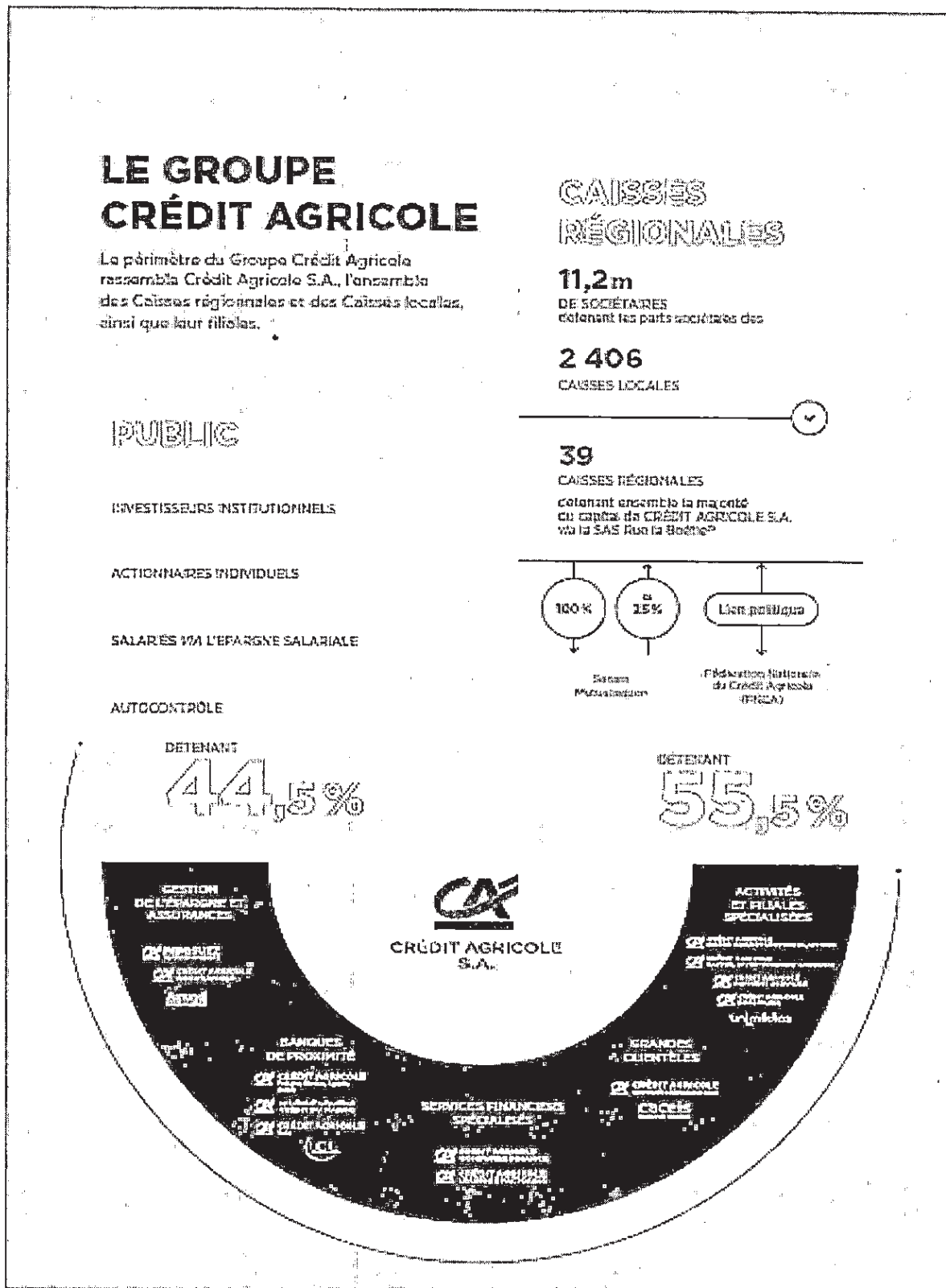
Fin 2021, Crédit Agricole S.A a démantelé en totalité le mécanisme de garantie « Switch » mis en place entre les Caisses régionales et Crédit Agricole S.A.

Le mécanisme de garantie « Switch » correspond à un transfert vers les Caisses régionales d'une partie des exigences prudentielles s'appliquant à Crédit Agricole S.A. au titre de ses activités d'assurances contre une rémunération fixe des Caisses régionales.

Pour la Caisse régionale Crédit Agricole de Franche-Comté, cette opération s'est traduite par le remboursement des soldes des engagements donnés (pour 103,8 millions d'euros) ainsi que du dépôt de garantie apporté à Crédit Agricole S.A (pour 35,4 millions d'euros).

## 4.2 Analyse des comptes consolidés

### 4.2.1 Organigramme du groupe crédit agricole



## Un Groupe bancaire d'essence mutualiste

L'organisation du Crédit Agricole fait de lui un Groupe uni et décentralisé : sa cohésion financière, commerciale et juridique va de pair avec la décentralisation des responsabilités.

Les Caisses locales forment le socle de l'organisation mutualiste du Groupe. Leur capital social est détenu par 11.2 millions de sociétaires qui élisent quelques 28 536 administrateurs. Elles assurent un rôle essentiel dans l'ancrage local et la relation de proximité avec les clients. Les Caisses locales détiennent la majeure partie du capital des Caisses régionales, sociétés coopératives à capital variable et banques régionales de plein exercice.

La SAS Rue La Boétie, détenue exclusivement par les Caisses régionales, détient la majorité du capital de Crédit Agricole S.A. Les titres SAS Rue La Boétie ne sont pas cessibles en dehors de la communauté des Caisses régionales. Par ailleurs, les transactions éventuelles sur ces titres entre Caisses régionales sont encadrées par une convention de liquidité qui fixe notamment les modalités de détermination du prix de transaction. Ces opérations recouvrent les cessions de titres entre les Caisses régionales et les augmentations de capital de la SAS Rue la Boétie.

La Fédération Nationale du Crédit Agricole (FNCA) constitue une instance d'information, de dialogue et d'expression pour les Caisses régionales.

Crédit Agricole S.A. en qualité d'organe central du réseau Crédit Agricole, tel que défini à l'article R. 512-18 du Code monétaire et financier veille, conformément aux dispositions du Code monétaire et financier (article L. 511-31 et article L. 511-32), à la cohésion du réseau Crédit Agricole, au bon fonctionnement des établissements de crédit qui le composent et au respect des dispositions législatives et réglementaires qui leur sont propres en exerçant sur ceux-ci un contrôle administratif, technique et financier. A ce titre, Crédit Agricole S.A. peut prendre toute mesure nécessaire, notamment pour garantir la liquidité et la solvabilité tant de l'ensemble du réseau que de chacun des établissements qui lui sont affiliés.

### 4.2.2 Présentation du groupe de la Caisse Régionale

La Caisse Régionale de Crédit Agricole de Franche Comté présente des comptes consolidés en appliquant les normes de consolidation prévues dans le référentiel international.

En accord avec les autorités de régulation française, le Crédit Agricole a défini une société-mère conventionnelle régionale constitué de la Caisse Régionale et des Caisses locales qui lui sont affiliées.

Le Groupe est donc constitué de :

- La Caisse Régionale de Crédit Agricole de Franche Comté
- 45 Caisses Locales de Crédit Agricole affiliées à la Caisse Régionale
- Franche Comté Développement Immobilier (FCDI)
- Franche Comté Développement Foncier (FCDF)
- Crédit Agricole Franche Comté Investissement (CAFCI)
- Les FCT CA Habitat 2017, 2018, 2019 & 2020, issues des opérations de titrisation des créances habitat des Caisses Régionales du groupe Crédit Agricole réalisées en Octobre 2015, Février 2017, Avril 2018, Mai 2019 et Mars 2020.

Ces sociétés sont toutes consolidées selon la méthode de l'Intégration Globale.

#### 4.2.3 Contribution des entités du groupe de la Caisse Régionale

En milliers d'€	Contribution au PNB consolidé du groupe de la CR	Contribution au résultat Brut d'exploitation consolidé du groupe de la CR	Contribution au résultat net consolidé du groupe de la CR
Caisse régionale	278 209	103 577	77 357
Caisses locales	3 484	2 702	2 058
FCDF	44	84	107
FCDI	3 115	38	63
CAFCI	276	141	10
FCT CA habitat	1 514	1 514	821

- Le PNB des caisses locales est constitué des intérêts sur placements des comptes courants bloqués, des commissions d'apporteurs d'affaires et des dividendes, le tout en provenance de la caisse régionale.
- Le résultat de FCDF (filiale de développement foncier) est principalement composé d'intérêts sur avance en compte courant.
- Le résultat déficitaire de FCDI (transactions immobilières et gestion locative) est en partie lié à la baisse d'activité due à la crise sanitaire.
- Le résultat de CAFCI (société de capital-risque) enregistre 4 cessions dégagant des plus-values pour 550 K€ et des reprises de provisions à hauteur de 792 K€.
- Le FCT habitat : les opérations de titrisation de 2017, 2018 et 2020 sont bénéficiaires, alors que celle de 2019 enregistre un déficit.

#### 4.2.4 Résultat consolidé

Montant en K€	2021	2020	Variations	
			Montants	%
PNB	286 642	258 775	27 867	10,77%
Charges générales d'exploitation	- 171 187	- 162 887	- 8 300	5,10%
Résultat brut d'exploitation	107 530	86 397	21 133	24,46%
Coût du risque	- 8 821	- 19 632	10 811	-55,07%
Résultat d'Exploitation	98 709	66 765	31 944	47,85%
Résultat avant impôt	98 989	67 043	31 946	47,65%
Impôt sur les bénéfices	- 18 913	- 23 991	5 078	-21,17%
Résultat net	80 076	43 052	37 024	86,00%
Résultat net part du groupe	80 076	43 052	37 024	86,00%

Le PNB est en hausse de 10.77 % (+ 27.9 M€ / 2020) et s'explique par

- Les gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat enregistrent une baisse (- 2.2 M€ vs - 1.5 M€ en 2020) :
  - Volatilité des OPCVM à la JVR qui baisse de 3 M€
  - Variation des JV des dérivés de taux de micro et macro couverture (115.7 M€) compensée par celle des éléments couverts (115.6 M€).

- La marge nette d'intermédiation diminue de 2.5 M€ par rapport à 2020, en raison d'une baisse du coût de la collecte et des produits des prêts (effet taux non compensé par l'accroissement des volumes) et une reprise de provision épargne logement.
- Les charges sur commissions augmentent (4.9 M€) et dans le même temps les produits sur les commissions progressent de 10.5 M€ avec une forte hausse des commissions sur Assurance vie et un boni sur ADE.
- Les dividendes (rémunération des instruments de capitaux propres comptabilisés en capitaux propres non recyclables) progressent de 14.7 M€, notamment liés au titre SAS rue La Boétie.
- Les caisses locales contribuent au PNB pour 3.5 M€, en hausse par rapport à 2020 (3.1 M€).

**Les charges générales d'exploitation** en hausse de 5.1 % (+ 8.3 M€ par rapport à 2020) : + 3,6 M€ d'intéressement corrélé au résultat et au supplément d'intéressement octroyé en 01/2021 pour 1.3 M€ ; + 5,5 M€ de charges de personnel (dont prime PEPA 1.1 M€, impact des IFC) ; + 1.3 M€ pour les dépenses informatiques ; - 4.6 M€ pour les impôts et taxes (FRU et CVAE avec un taux divisé par 2)

Les dotations aux amortissements diminuent de 1.6 M€.

**Le coût du risque diminue** de 10.8 M€, avec une stabilité des provisions B1/B2 qui s'explique par une bonne tenue générale de la situation des comptes et donc des notations clients, particulièrement sur les marchés Particuliers et Professionnels, ainsi qu'Entreprises grâce au succès des aides de l'état et autres mesures accompagnatrices. On constate en parallèle une dotation de provisions B3 (+10,8 M€) qui s'explique par des entrées importantes de dossiers en défaut ainsi qu'un travail de recalibrage du taux de provisionnement individuel des dossiers en cours.

**La charge d'impôt courant** : le taux d'impôt sur les sociétés est de 27.5 % sur la caisse régionale, 26.5 % sur FCDF et les caisses locales.

La baisse d'IS (31% en 2020 pour la CR) provient essentiellement de la baisse des taux, la base fiscale a quant à elle, augmenté entre 2020 et 2021 pour la CR.

**L'impôt différé net** est un produit d'impôt de 1,065 M€ au 31/12/2021. Cette variation s'explique principalement par une baisse des taux d'impôts actualisés selon les dates de retournement.

## 4.2.5 Bilan consolidé et variations des capitaux propres

Bilan ACTIF (en milliers d'euros)	31/12/2021	31/12/2020	Variation	
			Montants	%
Caisse, banques centrales	59 168	62 105	-2 937	-4,73%
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	516 017	350 497	165 520	47,22%
<i>Actifs financiers détenus à des fins de transaction</i>	3 979	3 880	99	2,55%
<i>Autres actifs financiers à la juste valeur par résultat</i>	512 038	346 617	165 421	47,72%
Instrument(s) dérivés de couverture	32 392	792	31 600	3989,90%
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	1 132 202	925 622	206 580	22,32%
<i>Instrument(s) de dettes comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres recyclables</i>		0	0	
<i>Instrument(s) de capitaux propres comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres non recyclables</i>	1 132 202	925 622	206 580	22,32%
Actifs financiers au coût amorti	14 113 046	13 472 005	641 041	4,76%
<i>Prêts et créances sur les établissements de crédit</i>	1 417 036	1 226 380	190 656	15,55%
<i>Prêts et créances sur la clientèle</i>	12 231 428	11 786 859	444 569	3,77%
<i>Titres de dettes</i>	464 582	458 766	5 816	1,27%
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux	21 259	93 999	-72 740	-77,38%
Actifs d'impôts courants et différés (1)	43 654	55 128	-11 474	-20,81%
Comptes de régularisation et actifs divers	192 362	285 271	-92 909	-32,57%
Actifs non courants destinés à être cédés et activités abandonnées		0	0	
Participation dans les entreprises mises en équivalence		0	0	
Immeubles de placement	1 465	1 534	-69	-4,50%
Immobilisations corporelles	71 832	75 427	-3 595	-4,77%
Immobilisations incorporelles	6	7	-1	-14,29%
Ecart(s) d'acquisition		0	0	
<b>TOTAL DE L'ACTIF</b>	<b>16 183 403</b>	<b>15 322 387</b>	<b>861 016</b>	<b>5,62%</b>

Les actifs financiers à la juste valeur par résultat augmentent de 165.4 M€ compte tenu de l'achat de 4 fonds obligataires pour 200 M€ et de la vente de la poche d'actions du portefeuille de placement avec un impact de 34 M€.

Les instruments dérivés de couverture progressent (+ 31.6 M€) – impact de la hausse des taux et du notionnel des swaps de couverture.

Les actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres progressent de 206.6 M€ suite à la variation en capital pour 30 M€ (Rue La Boétie pour + 24 M€, Sacam Avenir + 3.6 M€, CA next bank + 0.4 M€) et la hausse de la valorisation principalement sur les titres SACAM Mutualisation (54 M€), La Boétie (106 M€) et Sacam International 2.7 M€.

Les actifs financiers au coût amorti progressent de 641 M€ :

- Les Prêts et créances sur les établissements de crédit progressent de 190.7 M€ liés au dispositif d'emprunts TLTRO et avances mis en place lors de la crise sanitaire covid 19 ayant une conséquence directe sur le compte banque de la caisse régionale ; hausse du compte de réserve cash LCR.
- Les Prêts et créances sur la clientèle progressent de 444.6 M€ : forte activité crédits sur l'ensemble des marchés (Habitat +327 M€ et Equipement +125 M€). A noter un remboursement des encours PGE à date de 76,2M€. La dynamique de production est toujours présente avec un niveau de réalisation tous marchés pour 2021 à 2 244 M€ (dont 1 304 M€ sur l'habitat).
- Les titres de dettes augmentent de 5.8 M€ suite à l'arrivée à échéance de titres (59.5 M€) et l'achat d'obligations (65 M€).

Les écarts de réévaluation des portefeuilles couverts en taux baissent de 72.7 M€, liés à un écart sur IAS19.

Les comptes de régularisation et actifs divers baissent de 92.9M€. Il s'agit essentiellement de comptes d'encaissement, de transfert et des produits à recevoir.

Les immobilisations corporelles baissent de 3.6 M€ ; Mise au rebut d'immobilisations et travaux dans des agences.

Bilan PASSIF (en milliers d'euros)	31/12/2021	31/12/2020	Variation	
			Montants	%
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	4 213	4 245	-32	-0,75%
<i>Passifs financiers détenus à des fins de transaction</i>	4 213	4 245	32	-0,75%
<i>Passifs financiers à la juste valeur par résultat sur option</i>		-	-	
Instruments dérivés de couverture	84 514	151 931	- 67 417	-44,37%
Passifs financiers au coût amorti	13 729 554	13 019 574	709 980	5,45%
<i>Dettes envers les établissements de crédit</i>	8 774 260	8 296 399	477 861	5,76%
<i>Dettes envers la clientèle</i>	4 891 194	4 656 259	234 935	5,05%
<i>Dettes représentées par un titre</i>	64 100	66 916	- 2 816	-4,21%
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux	- 597	- 2 572	1 975	-76,79%
Passifs d'Impôts courants et différés	66	36	30	83,33%
Comptes de régularisation et passifs divers	183 261	214 283	- 31 022	-14,48%
Dettes liées aux actifs non courants destinés à être cédés et activités abandonnées			-	
Provisions	56 776	61 672	- 4 896	-7,94%
Dettes subordonnées	230	335	- 105	-31,34%
<b>Total dettes</b>	<b>14 058 017</b>	<b>13 449 504</b>	<b>608 513</b>	<b>4,52%</b>
<b>Capitaux propres</b>	<b>2 125 386</b>	<b>1 872 883</b>	<b>252 503</b>	<b>13,48%</b>
Capitaux propres part du Groupe	2 125 386	1 872 883	252 503	13,48%
Capital et réserves liées	396 002	384 622	11 380	2,96%
Réserves consolidées	1 337 026	1 301 866	35 160	2,70%
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	312 282	143 343	168 939	117,86%
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres sur activités abandonnées			-	
Résultat de l'exercice	80 076	43 052	37 024	86,00%
Participations ne donnant pas le contrôle			-	
<b>TOTAL DU PASSIF</b>	<b>16 183 403</b>	<b>15 322 387</b>	<b>861 016</b>	<b>5,62%</b>

Les passifs financiers au coût amorti (+ 710 M€) :

- Les dettes envers les établissements de crédits progressent de 478 M€ : c'est une conséquence directe de notre développement commercial et de l'augmentation de nos encours de crédits. Les principales composantes de ce poste sont les comptes ordinaires, avances reçues de Crédit Agricole SA concourant au refinancement de l'activité de crédit et celles reçues en fonction de l'épargne collectée, ainsi que les emprunts en blanc permettant de générer de la liquidité. Ainsi, les avances et emprunts TLTRO augmentent (+706 M€) principalement suite au processus mis en place lors de la crise sanitaire et plus de mise en pension à CASA des titres séniors au 31/12 (impact 237 M€).
- Les dettes envers la clientèle (+ 235 M€) : la collecte bilan progresse moins rapidement qu'en 2020, mais iso 2019, principalement portée par les DAV (+335 M€ ; +828 M€ en 2020) ; cette exceptionnelle progression est atténuée par l'arrivée à échéance des DAT boostés (-194 M€).
- Les dettes représentées par un titre baissent de 2.8 M€ suite au remboursement d'un emprunt obligataire.

Les comptes de régularisation et passifs divers baissent de 31 M€ principalement portés par les charges à payer.

Les provisions baissent de 4.9 M€ portées par la reprise de provision épargne logement (- 1.5 M€), les engagements par signature (- 2 M€) et les provisions risques opérationnels (1.1 M€).

Les capitaux propres progressent de 252.5 M€ liés à la hausse à la JV OCI de nos participations, du résultat de l'exercice et la hausse des souscriptions de parts sociales des sociétaires au sein des caisses locales (+9.3 M€).

#### 4.2.6 Activité et résultat des filiales

Tableau de présentation de l'endettement des entités consolidés (hors Caisse régionale et STT)  
(Données sociales en K€)

Filiales	Total des dettes (A)	Dont dettes contractualisées avec une entité consolidée (groupe Caisse régionale)	Capitaux Propres (B)	Taux d'endettement (A) / (B)
CAFCI (capital risque)	1 849	1 832	12 788	14,46%
FCDF (développement foncier)	5 820	5 700	9 713	59,92%
FCDI (transactions immobilières et gestion locative)	1 829	1 696	724	252,62%

### 4.3 Analyse des comptes individuels

#### 4.3.1 Résultat financier sur base individuelle

Montant en K€	2021	2020	Variations	
			Montants	%
PNB	273 129	268 614	4 515	1,68%
Charges générales d'exploitation	- 168 731	-160 468	-8 263	5,15%
Dotations aux amortissements et provisions	- 6 996	-8 122	1 126	-13,86%
Résultat brut d'exploitation	97 402	100 024	-2 622	-2,62%
Coût du risque	- 9 426	-16 306	6 880	-42,19%
Résultat d'Exploitation	87 976	83 718	4 258	5,09%
Résultat net sur actif immobilisé	1 018	-4 224	5 242	-124,10%
Résultat avant impôt	88 994	79 494	9 500	11,95%
Impôt sur les bénéfices	- 19 290	-24 418	5 128	-21,00%
Résultat exceptionnel + Dotation/rep FRBG	-	0	0	
Résultat net	69 704	55 076	14 628	26,56%

Le PNB est en hausse de + 4.5 M€, et s'explique en partie par

- *Stabilité des Revenus de portefeuille & accessoires de 34.4 M€ :*  
Hausse de la marge sur titres de placement (+ 4.5 M€) ; plus-values (5.1 M€) ; dotation aux provisions sur titres de 0.5 M€ ;  
Hausse de la marge sur titres d'investissement (+ 2.5 M€) liée à un effet favorable de l'inflation (OATI) ;  
Baisse des dividendes pour 6.2 M€ : Sacam mutualisation et La Boétie.



➤ **Une marge d'intermédiation qui continue de baisser (- 2.4 M€) :**

Baisse des produits des prêts (-3.4 M€) ; charge sur collecte moins onéreuse (- 1.9 M€) ; baisse des charges sur avances globales devises comprises (- 3.1 M€) et une baisse sur les avances miroir (- 1.9 M€) ; reprise de la provision sur Epargne Logement de 1.5 M€ soit une économie de 3.6 M€ par rapport à 2020 ; commissions collecte CASA en hausse de 5 M€ ; Couverture de taux macro (-13.5 M€) suite effet taux sur l'EURIBOR 3 mois et swap de taux + soultes swap de 10.3 M€ comptabilisées en fin d'année.

➤ **Hausse des commissions (9.4 M€) :**

Assurance prévoyance : + 2.2 M€ vs 2020 avec un boni de 40 K€.

IARD : - 0.2 M€ vs 2020 avec un mali de 129 K€

ADE : + 4.7M€ vs 2020 avec un boni de 3.1 M€

Valeurs mobilières : + 1.5 M€ vs 2020, hausse des commissions SODICA suite régularisation des exercices précédents.

Gestion de compte : + 1 M€ vs 2020.

**Les charges générales d'exploitation sont en baisse de 8.2 M€ liées à :**

Hausse des charges de personnel pour 4.9 M€ et la hausse de l'intéressement pour 3.6 M€ (corrélée à la hausse du RN + complément d'intéressement 2020)

Baisse des impôts & taxes de 3 M€ (FRU suite régularisation trop versé les années antérieures et baisse du taux de la CVAE)

Hausse des charges informatiques et baisse des charges de publicité, frais de poste.

**Les dotations aux amortissements et provisions : en baisse de 1.1 M.**

**Le coût du risque s'établit à 9.4 M€ diminution de 6.9 M€ vs 2020. Un coût du risque qui est marqué principalement par :**

- Une hausse du coût du risque individuel (B3) de 11.6 M€ (en dégradation par rapport à 2020) suite à des entrées importantes de dossiers en défaut ainsi qu'un travail de recalibrage du taux de provisionnement individuel des dossiers en cours.
- Stabilité des provisions B1/B2 qui s'explique par une bonne tenue générale de la situation des comptes et donc des notations clients, particulièrement sur les marchés Particuliers et Professionnels, ainsi qu'Entreprise grâce au succès des aides de l'Etat et autres mesures accompagnatrices.
- Une dotation de provisions IFRS 9 de + 2.7 M€ (contre une dotation de 9.2 M€ en 2020)

**Le résultat sur actifs immobilisés en hausse de 5.2 M€ lié à une reprise de provision sur la filiale FCDI (869 K€) et à des dépréciations sur les titres SACAM Avenir et International.**

**L'impôt sur les bénéfices : - 5 M€ corrélé à la baisse du taux d'imposition et la hausse de la base imposable.**

**Le FRBG : aucune dotation sur 2021.**

### 4.3.2 Bilan et variations des capitaux propres sur base individuelle

BILAN ACTIF (en milliers d'euros)	2021	2020	Variations	
			K€	%
Opérations interbancaires et assimilées	326 925	337 223	-10 298	-3,05%
Opérations internes au Crédit Agricole	1 388 886	1 206 904	181 982	15,08%
Opérations avec la clientèle	11 894 321	11 425 289	469 032	4,11%
Opérations sur titres	1 071 320	886 251	185 069	20,88%
Valeurs immobilisées	935 294	906 156	29 138	3,22%
Capital souscrit non versé	-	0	0	
Actions propres	-	0	0	
Comptes de régularisation et actifs divers	205 311	299 336	-94 025	-31,41%
<b>TOTAL DE L'ACTIF</b>	<b>15 822 057</b>	<b>15 061 159</b>	<b>760 898</b>	<b>5,05%</b>

**Opérations interbancaires et assimilées à 327 M€**

Elles sont constituées pour l'essentiel des caisses agences et comptes Banque de France (59 M€) mais aussi d'effets publics (OAT et OATi pour 183 M€) et de créances sur les établissements de crédit (85 M€).

**Opérations internes au Crédit Agricole à 1 389 M€**

Elles englobent essentiellement les soldes des comptes ouverts auprès des entités du groupe Crédit Agricole SA ainsi que les comptes d'avances internes. L'augmentation est principalement due au réserves LCR pour 980 M€ et des avances internes (176 M€).

**Opérations avec la clientèle à 11 894 M€**

Ce poste enregistre les encours de crédit à la clientèle ; il progresse de 469 M€ dans une bonne dynamique de crédits sur la quasi-totalité des marchés, mais principalement sur l'habitat (+340 M€). Le montant des encours sur créances douteuses et litigieuses s'élève à 198 M€, iso 2020. Le montant de la provision sur ces créances est de 84 M€.

**Opérations sur titres à 1 071 M€**

Ce poste est en progression de 185 M€ en raison l'achat, de parts d'OPCVM (200 M€), de fonds HQLA (5 M€) et de FCPR (1.5 M€). Cessions de fonds (37.7 M€)

**Valeurs immobilisées à 935 M€**

En augmentation de 29.1 M€, les principales évolutions sont les suivantes :

- *Participations et autres titres détenus à long terme (+ 26.6 M€) :*

Augmentations liées à la souscription de titres de participation et une baisse des avances.

- *Immobilisations :* en baisse de 2.7 M€ y compris les amortissements suite à la mise au rebut de différents matériels informatiques.

**Comptes de régularisation et actifs divers**

Ce poste s'établit à 205 M€ (- 31.41 %). Il est composé essentiellement des comptes d'encaissement, de transfert et des produits à recevoir.

BILAN PASSIF (en milliers d'euros)	2021	2020	Variations	
			K€	%
Opérations interbancaires et assimilées	73 793	66 794	6 999	10,48%
Opérations internes au Crédit Agricole	8 767 603	8 299 705	467 898	5,64%
Comptes créditeurs de la clientèle	4 895 066	4 659 198	235 868	5,06%
Dettes représentées par un titre	-	0	0	
Comptes de régularisation et passifs divers	187 744	208 979	-21 235	-10,16%
Provisions et dettes subordonnées	364 202	356 636	7 566	2,12%
Fonds pour risques bancaires généraux (FRBG)	71 199	71 199	0	0,00%
Capitaux propres hors FRBG	1 462 450	1 398 648	63 802	4,56%
<b>TOTAL DU PASSIF</b>	<b>15 822 057</b>	<b>15 061 159</b>	<b>760 898</b>	<b>5,05%</b>

**Opérations interbancaires au Crédit Agricole à 74 M€**

Elles sont en progression de 10.48 % par rapport à 2020 ; impact du prêt contracté en 02/2017 suite titrisation avec une baisse du nominal (2.6 M€) et hausse des encours sur DAT (10 M€).

**Opérations internes au Crédit Agricole à 8 768 M€**

Elles sont en progression de 468 M€. Les principales composantes de ce poste sont les suivantes : comptes ordinaires, avances reçues de Crédit Agricole SA concourant au refinancement de l'activité de crédit et celles reçues en fonction de l'épargne collectée, ainsi que les emprunts en blanc permettant de gérer la liquidité.

**Opérations avec la clientèle à 4 895 M€**

Elles sont en progression de 236 M€, (+5.06%). Les comptes d'épargne à régime spécial progressent de 18.21 % pour atteindre 48.3 M€. Une belle année en terme de collecte sur les DAV (+ 198 M€). L'augmentation des comptes créditeurs à vue (4 260 M€ ; + 8.63 %) s'explique notamment par la baisse des comptes créditeurs à terme (586 M€ ; - 15.8 %).

### Provisions et dettes subordonnées à 364 M€

Les provisions pour risques et charges progressent de 7.6 M€ principalement sur les postes suivants :

- Une reprise nette de 1.5 M€ sur la provision Epargne Logement pour un stock final de 17 M€.
- Dotation de 1.3 M€ des provisions non affectées (Bucket 1 et 2) pour un stock final de 86.2 M€.
- Reprise de 2 M€ pour risques d'exécution des engagements par signature pour un stock final de 20 M€.
- Reprise nette concernant les provisions pour risques opérationnels.

Les comptes courants bloqués des caisses locales dans la catégorie dettes subordonnées progressent de 11.3 M€.

Fonds pour risques bancaires généraux sont identiques à 2020 avec un stock de 71.2 M€.

### Capitaux propres

Ils sont composés du capital proprement dit, des réserves constituées et du résultat de l'année. Le montant fin 2021 s'élève à 1 462 M€ et enregistre une augmentation de 63.8 M€ soit 4.56 %, expliqué par le résultat 2021 (69.7 M€) minoré des dividendes versés au titre de 2020 pour 6.1 M€.

### 4.3.3 Hors Bilan sur base individuelle

(en milliers d'euros)	2021	2020	Variations	
			K€	%
<b>Engagements donnés</b>	<b>1 316 418</b>	<b>1 385 402</b>	-68 984	-4,98%
Engagement de financement	978 937	971 345	7 592	0,78%
Engagement de garantie	333 938	411 320	-77 382	-18,81%
Engagements sur titres	3 543	2 737	806	29,45%

(en milliers d'euros)	2021	2020	Variations	
			K€	%
<b>Engagements reçus</b>	<b>4 667 801</b>	<b>4 439 936</b>	227 865	5,13%
Engagement de financement	16 865	24 896	-8 031	-32,26%
Engagement de garantie	4 647 393	4 412 303	235 090	5,33%
Engagements sur titres	3 543	2 737	806	29,45%

#### Engagements donnés :

- Engagements de financement : 979 M€ en hausse de 7.6 M€.

Les ouvertures de crédit confirmées sont en diminution de 12 M€. Cette baisse est compensée par la hausse de nos encours sur prêts qui se répercute également dans nos engagements à payer des prêts acceptés et non encore réalisés (+18 M€).

- Engagements de garantie : 334 M€, en baisse de 77.4 M€ :
  - Les engagements de garantie d'ordre du Crédit Agricole baissent de 103.6 M€ imputables aux engagements sur le switch assurances (-103.8 M€) suite au démentellement intervenu en 2021 ; les autres engagements de garantie sont stables.
  - Les engagements de garantie hors Crédit Agricole progressent de 3.9 M€.
  - Les autres engagements de garantie d'ordre de la clientèle progressent de 22.29 M€ avec une hausse des cautions immobilières de 23.1 M€.

#### Engagements reçus :

- Engagements de financement : baisse de 8 M€.

Les engagements de garantie sur les comptes OPEN progressent de 3 M€ alors que dans le même temps, ceux de Casa sur les avances globales baissent de 11 M€

- Engagements de garantie :
  - Les engagements de garantie reçus d'établissements de crédit (hors CA) progressent de 77 M€.

- Les engagements reçus des administrations publiques et assimilées diminuent de 37.1 M€ en lien avec les PGE mis en place suite à la crise sanitaire.
- Les autres engagements reçus de la clientèle progressent de 192.9 M€, principalement sur la CAMCA.

#### 4.4 Capital social et sa rémunération

Le capital social de 77 970 milliers d'euros se décompose de :

- 3 702 438 part de 15 euros soit 55 536 milliers d'euros souscrits par les Caisses Locales
- 1 495 584 Certificats Coopératifs d'Associés de 15 euros soit 22 434 milliers d'euros émis en 2004, souscrits par le public et par SACAM Mutualisation depuis 2016 (auparavant détenus par Crédit Agricole S.A.).

##### 4.4.1 Les parts sociales

Distribution des 3 derniers exercices

<i>en euros</i>	TOTAL INTERETS AUX PARTS SOCIALES	Eligibles à l'abattement de droit commun *	Non éligibles à l'abattement
Versement en 2021 au titre de 2020	1 382 860,59	6,72	1 382 853,87
Versement en 2020 au titre de 2019	1 555 023,96	7,56	1 555 016,40
Versement en 2019 au titre de 2018	1 621 667,84	8,32	1 621 659,52

\* Conditions prévues à l'article 158-3-2° du Code Général des Impôts ; abattement auquel les sociétaires peuvent prétendre en fonction de leur statut fiscal. (Ce renvoi devra être vérifié chaque année)

##### 4.4.2 Les Certificats coopératifs d'associé

Distribution des 3 derniers exercices

<i>en euros</i>	TOTAL REMUNERATION CCA	Montant unitaire	Donnant droit à l'abattement de droit commun *	Non éligibles à l'abattement
Versement en 2021 au titre de 2020	4 755 957,12	3,18	605 227,14	4 150 729,98
Versement en 2020 au titre de 2019	6 064 441,50	4,05	772 011,56	5 292 429,94
Versement en 2019 au titre de 2018	6 057 115,20	4,05	771 824,70	5 285 290,50

\* Conditions prévues à l'article 158-3-2° du Code Général des Impôts ; abattement auquel les sociétaires peuvent prétendre en fonction de leur statut fiscal. (Ce renvoi devra être vérifié chaque année)

##### 4.4.3 Les Certificats coopératifs d'investissement (non applicable - concerne uniquement les CR cotées)

## 4.5 Autres filiales et participations

### 4.5.1 Filiales non consolidées

NEANT

### 4.5.2 Participations

#### Titres de participation non consolidés (en France)

INFORMATIONS FINANCIERES (en K€)	Capital	Capitaux propres	Quote-part de capital détenue (en %)	Valeurs comptables des titres détenus - Brutes	Valeurs comptables des titres détenus - Nettes	Prêts et avances consentis par la société et non encore remboursés	Résultats (bénéfice ou perte du dernier exercice clos) (1)	Dividendes encaissés par la société au cours de l'exercice
Participations dont la valeur d'inventaire excède 1% du capital de Crédit Agricole Franche-Comté								
Parts dans les entreprises liées détenues dans des établissements de crédit :								
Participations dans des établissements de crédit :								
SAS RUE DE LA BOETIE	2 928 713		1,86%	351 365	466 204		245 175	16 30
Autres parts dans les entreprises liées :								
SAS CREDIT AGRICOLE France COMTE INVESTISSEMENT	8 000		100,00%	8 000	8 000		1 196	59
SAS FCDI	1 880		100,00%	6 655	869		-375	
SAS FCDF	9 450		100,00%	9 450	9 824		99	
Autres titres de participations :								
SACAM MUTUALISATION	18 556 677		1,76%	326 000	386 453		271 332	3 97
SAS SACAM IMMOBILIER	139 587		2,29%	4 230	5 493		3 908	11
SAS SACAM DEVELOPPEMENT	725 471		1,77%	12 939	18 594		61 185	35
SAS SACAM INTERNATIONAL	522 023		1,86%	16 705	11 370		-102 179	
SAS SACAM FIRECA	55 594		2,13%	1 769	1 078		-2 110	
SAS SACAM PARTICIPATIONS	62 558		2,27%	1 642	2 757		2 334	
SAS SACAM AVENIR	217 698		2,10%	8 143	5 827		-111 130	
SACAM ASSURANCE CAUTION	13 713		2,42%	1 223	2 487		1 893	4
SAS CREDIT AGRICOLE CAPITAL PME	58 224		12,07%	8 234	10 115		-3 497	
AKTYA (SAIEMB)	27 675		7,24%	2 291	3 315		254	
SAS C2MS	53 053		1,67%	1 627	2 538		251	3
SAS DELTA	79 550		2,04%	1 620	1 620		-28	
GRANDS CRUS INVESTISSEMENTS	44 992		4,71%	4 000	4 192		15 975	
CAPS (CTCAM)	511		1,44%	872	999		964	
SEDD	15 027		6,85%	881	1 029		-399	
SAS CREDIT AGRICOLE CAPITAL PME 2	15 000		10,00%	1 500	1 500		0	

### Titres de participation non consolidés (en Suisse)

INFORMATIONS FINANCIERES	Devise	Capital	Capitaux propres autres que le capital	Quote-part de capital détenue (en %)	Valeurs comptables des titres détenus - Brutes	Valeurs comptables des titres détenus - Nettes	Résultats (bénéfice ou perte du dernier exercice clos)	Dividendes encaissés par la société au cours de l'exercice
Participations dont la valeur d'inventaire excède 1% du capital de Crédit Agricole Franche-Comté								
Parts dans les entreprises liées détenues dans des établissements de crédit :								
CREDIT AGRICOLE NEXT BANK (SUISSE)	CHF	306 489		12,60%	40 361	53 237	6 602	719

Les principaux mouvements enregistrés pour l'année sur les titres de participation sont les suivants :

En milliers d'euros	Taux de détention avant l'acquisition	Acquisitions	Taux de détention après l'acquisition	Activités
3 574	2,12%	SACAM AVENIR	2,10%	Holding de B for Bank
23 946	1,86%	SAS RUE LA BOETIE	1,86%	Gestion d'actions CASA
864	5,40%	BATIFRANC	5,40%	Crédits bail, locations pour collectivités

#### 4.6 Tableau des cinq derniers exercices

	2017	2018	2019	2020	2021
<b>1- Situation Financière</b>					
Capital social (en milliers d'euros)	77 970	77 970	77 970	77 970	77 970
Nombre de parts sociales	3 702 438	3 702 438	3 702 438	3 702 438	3 702 438
Nombre de CCA	1 495 584	1 495 584	1 495 584	1 495 584	1 495 584
<b>2- Résultat global des opérations (en milliers d'euros)</b>					
Produit Net Bancaire	269 408	280 576	284 004	268 614	273 129
Résultat Brut d'exploitation avant amortissements	104 904	117 689	117 108	108 146	104 398
Impôt sur les bénéfices	15 113	27 107	26 453	24 418	19 290
Bénéfice après impôt, amortissement et provisions	68 549	70 168	70 258	55 076	69 704
Bénéfices distribués	7 558	7 679	7 619	6 139	7 266
<b>3- Résultat des opérations réduit à 1 titre (en €)</b>					
Résultat Brut d'exploitation après impôt avant amortissements	0,02	0,02	0,02	0,02	0,02
Bénéfice après impôt, amortissement et provisions	0,01	0,01	0,01	0,01	0,01
Intérêt net versé à chaque Part Sociale	0,44	0,44	0,42	0,37	0,33
Dividende Net versé à chaque Certificat Coopératif d'associé	3,96	4,05	4,05	3,18	4,03
<b>4- Personnel</b>					
Effectif moyen des salariés employés durant l'exercice	1 271	1 266	1 263	1 233	1 264
Montant de la masse salariale de l'exercice	55 407	55 438	56 876	54 725	56 675
Montant versé au titre des charges sociales et assimilées de l'exercice	25 782	28 372	27 754	27 224	30 199

#### 4.7 Evénements postérieurs à la clôture

La crise ukrainienne de février 2022 pourrait avoir des impacts sur l'activité et la performance financière de la Caisse régionale.

Les événements du début de l'année 2022 en Ukraine, de par leurs natures et multiples conséquences possibles à court et moyen terme, constituent une source potentielle de risque et d'incertitude forte.

Pour la Caisse régionale, compte tenu de ses activités clientèles et financières, les risques directs restent limités (aucune incidence significative à date). Les risques indirects économiques, financiers, politiques, géopolitiques (cf. impacts de l'application des sanctions...) pourraient quant à eux avoir des impacts, au même titre que pour l'ensemble des banques et des acteurs économiques en général. Ils dépendront fortement de l'évolution de la nature du conflit.

#### 4.8 Informations diverses

##### 4.8.1 Dispositif de contrôle interne de l'information comptable et financière (non applicable - concerne uniquement les CR Cotées)

##### 4.8.2 Informations sur les délais de paiement

L'article L. 441-6-1 du Code de commerce impose aux sociétés dont les comptes annuels sont certifiés par un Commissaire aux comptes de publier dans leur rapport de gestion le solde des dettes à l'égard des fournisseurs par date d'échéance suivant les modalités du décret n° 2008-1492 article D. 441-4. Ces informations n'incluent pas les opérations bancaires et les opérations connexes.

En application de la loi LME (Loi de Modernisation de l'Economie) concernant l'information sur les délais de paiement, le montant des dettes à l'égard des fournisseurs au 31 décembre 2021 est le suivant :

26 Factures reçues non réglées au 31/12/2021 dont le terme est échu						
	0 jour	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	> 91 jours	Total
Montant total des factures (TTC) en k€		1 946	24	16	12	1 998

*L'information sur les délais de paiement des clients n'est pas pertinente au regard de l'activité bancaire de la Caisse régionale de Crédit Agricole.*

*Les montants publiés sont mentionnés en TTC.*

Sur l'année 2021, les factures sont en moyenne réglées 23 jours après leur date d'émission.

Pour rappel, ci-dessous les chiffres de l'année précédente :

73 Factures reçues non réglées au 31/12/2020 dont le terme est échu						
	0 jour	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	> 91 jours	Total
Montant total des factures (TTC) en k€	0	52	39	51	158	300

##### 4.8.3 Informations spécifique sur les opérations réalisées dans le cadre de rachat de CCI autorisé par l'assemblée générale (non applicable - concerne uniquement les CR Cotées)

#### 4.8.4 Informations relatives aux comptes inactifs

Dans le cadre de la loi ECKERT les éléments suivants sont présentés au 31-12-2021 :

- Nombre de comptes inactifs : 14 736
- Montant des comptes inactifs : : 7 624 130.36 euros
- Nombre des comptes remontés à la CDC : 227
- Montant des comptes remontés à la CDC : 365 793.60 euros

#### 4.8.5 Charges non fiscalement déductibles

Pour se conformer à la législation, nous vous informons que les dépenses, comptabilisées dans les comptes sociaux, non déductibles au titre de l'article 39-4 du Code Général des Impôts s'élèvent à 148 milliers d'euros.

#### 4.8.6 Rémunération des dirigeants (non applicable- concerne uniquement les CR Cotées)

#### 4.8.7 Liste des mandats des mandataires sociaux (non applicable - concerne uniquement les CR cotées)

#### 4.8.8 Information sur les risques financiers liés aux effets du changement climatique (non applicable - concerne uniquement les CR Cotées)

#### 4.8.9 Activités en matière de recherche et développement

Non concerné.

#### 4.8.10 Renouvellement du mandat des Commissaires aux Comptes (non applicable - concerne uniquement les CR Cotées)

#### 4.8.11 Calendrier des publications des résultats (non applicable - concerne uniquement les CR Cotées)

### 5. Facteurs de risques et informations prudentielles

#### 5.1 Informations prudentielles

Fonds propres prudentiels, phases simplifiées, (en millions d'euros) et ratios de solvabilité (en %)	31/12/2021	31/12/2020
FONDS PROPRES DE BASE DE CATEGORIE 1 (CET1)	1 284	1 202
dont Instruments de capital et réserves	2 116	1 865
dont Filtrés prudentiels et autres ajustements réglementaires	(832)	(663)
FONDS PROPRES ADDITIONNELS DE CATEGORIE 1	-	-
FONDS PROPRES DE CATEGORIE 1 (TIER 1)	1 284	1 202
FONDS PROPRES DE CATEGORIE 2	13	13
FONDS PROPRES TOTAUX	1 297	1 215
TOTAL DES EMPLOIS PONDÉRÉS (RWA)	5 092	5 095
RATIO CET1	25,21%	23,60%
RATIO TIER 1	25,21%	23,60%
RATIO TOTAL CAPITAL	25,47%	23,86%
TOTAL DE L'EXPOSITION EN LEVIER	14 444	14 014
RATIO DE LEVIER	8,89%	8,58%



## 5.2 Facteurs de risques

Suite aux évolutions récentes liées à la crise russo-ukrainienne depuis l'arrêté des comptes le 31/12/2021, la partie 5.2 relative aux facteurs de risque liés à l'environnement dans lequel évolue la Caisse régionale a fait l'objet d'une modification inhérente aux possibles effets de cette crise sur la situation de la Caisse régionale. Au-delà de ce point, il n'y a eu aucun changement dans la situation financière de la Caisse régionale entre la date d'arrêté et la mise à disposition des documents financiers

**Cette partie présente les principaux risques auxquels la Caisse Régionale de Franche Comté est exposée.**

### A. FACTEURS DE RISQUE LIÉS À LA CAISSE REGIONALE DE FRANCHE COMTE ET À SON ACTIVITÉ

Les risques propres à l'activité de la Caisse Régionale de Franche Comté sont présentés dans la présente section sous les catégories suivantes : (i) risques de crédit et de contrepartie, (ii) risques financiers, (iii) risques opérationnels et risques connexes, (iv) risques liés à l'environnement dans lequel la Caisse Régionale de Franche Comté évolue, (v) risques liés à la stratégie et aux opérations de la Caisse Régionale de Franche Comté et (vi) risques liés à la structure du Groupe Crédit Agricole.

Au sein de chacune de ces six catégories, les risques que la Caisse Régionale de Franche Comté considère actuellement comme étant les plus importants, sur la base d'une évaluation de leur probabilité de survenance et de leur impact potentiel, sont présentés en premier. Toutefois, même un risque actuellement considéré comme moins important, pourrait avoir un impact significatif sur la Caisse Régionale de Franche Comté s'il se concrétisait à l'avenir.

Ces facteurs de risque sont détaillés ci-dessous.

#### 1. Risques de crédit et de contrepartie

##### a) La Caisse Régionale de Franche Comté est exposée au risque de crédit de ses contreparties

Le risque d'insolvabilité de ses clients et contreparties est l'un des principaux risques auxquels la Caisse Régionale de Franche Comté est exposée. Le risque de crédit affecte les comptes consolidés de la Caisse Régionale de Franche Comté lorsqu'une contrepartie n'est pas en mesure d'honorer ses obligations et que la valeur comptable de ses obligations figurant dans les livres de la banque est positive. Cette contrepartie peut être une banque, un établissement financier, une entreprise industrielle ou commerciale, un État ou des entités étatiques, un fonds d'investissement ou une personne physique. Le taux de défaut des contreparties pourrait augmenter par rapport aux taux récents historiquement bas, la Caisse Régionale de Franche Comté pourrait avoir à enregistrer des charges et provisions significatives pour créances douteuses ou irrécouvrables, ce qui affecterait alors sa rentabilité.

Bien que la Caisse Régionale de Franche Comté cherche à réduire son exposition au risque de crédit en utilisant des méthodes d'atténuation du risque telles que la constitution de collatéral, l'obtention de garanties, la conclusion de contrats de dérivés de crédit et d'accords de compensation, il ne peut être certain que ces techniques permettront de compenser les pertes résultant des défauts des contreparties. En outre, la Caisse Régionale de Franche Comté est exposée au risque de défaut de toute partie qui lui fournit la couverture du risque de crédit (telle qu'une contrepartie au titre d'un instrument dérivé) ou au risque de perte de valeur du collatéral. Par ailleurs, seule une partie du risque de crédit supporté par la Caisse Régionale de Franche Comté est couverte par ces techniques. En conséquence, la Caisse Régionale de Franche Comté est exposée de manière significative au risque de défaut de ses contreparties.

Au 31 décembre 2021, l'exposition au risque de crédit et de contrepartie (y compris risque de dilution et risque de règlement livraison) de la Caisse Régionale de Franche Comté s'élevait à 13 598 millions d'euros avant prise en compte des méthodes d'atténuation du risque. Celle-ci est répartie à hauteur de 83% sur la Banque De Détail (BDD), 11% sur la Banque Des Entreprises (BDE) qui comprend les entreprises, les collectivités Publiques et les Professionnels de l'immobilier.

Par ailleurs, les montants des actifs pondérés par les risques (RWAs) relatifs au risque de crédit et au risque de contrepartie auxquels est exposée la Caisse Régionale de Franche Comté étaient respectivement de 1 431 millions d'euros et de 1 089 millions d'euros au 31 décembre 2021. À cette date d'arrêté, le montant brut des prêts et titres de créances en défaut s'élevait à 240 millions d'euros.

##### b) Toute augmentation substantielle des provisions pour pertes sur prêts ou toute évolution significative du risque de pertes estimées par la Caisse Régionale de Franche Comté liées à son portefeuille de prêts et de créances pourrait peser sur ses résultats et sa situation financière

Dans le cadre de ses activités de prêt, la Caisse Régionale de Franche Comté comptabilise périodiquement, lorsque cela est nécessaire, des charges pour créances douteuses afin d'enregistrer les pertes réelles ou potentielles de son portefeuille de prêts et de créances, elles-mêmes comptabilisées dans son compte de résultat au poste "Coût du risque". Le niveau global des provisions de la Caisse Régionale de Franche Comté est établi en fonction de l'historique de pertes, du volume et du type de prêts accordés, des normes sectorielles, des arrêtés des prêts, de la conjoncture économique et d'autres facteurs liés au taux de recouvrement des divers types de prêts, ou à des méthodes statistiques basées sur des scénarios collectivement applicables à tous les actifs concernés. Bien que la Caisse Régionale de Franche Comté s'efforce de constituer des provisions adaptées, il pourrait être amené à l'avenir à augmenter les provisions pour créances douteuses en réponse à une augmentation des actifs

non performants ou pour d'autres raisons (telles que des évolutions macro-économiques et sectorielles), comme la dégradation des conditions de marché ou des facteurs affectant certains pays ou industries notamment dans le contexte actuel de crise. L'augmentation significative des provisions pour créances douteuses, la modification substantielle du risque de perte, tel qu'estimé, inhérent à son portefeuille de prêts non douteux, ou la réalisation de pertes sur prêts supérieure aux montants provisionnés, pourraient avoir un effet défavorable sur les résultats et la situation financière de la Caisse Régionale de Franche Comté.

Au 31 décembre 2021, le montant brut des prêts, avances et titres de créance de la Caisse Régionale de Franche Comté s'élevait à 13.501 millions d'euros. Au titre du risque de crédit, les montants de provisions, dépréciations cumulées, et des ajustements s'y rapportant s'élevaient à 200 millions euros.

**c) Une détérioration de la qualité de crédit des entreprises industrielles et commerciales pourrait avoir une incidence défavorable sur les résultats de la Caisse Régionale de Franche Comté**

La qualité du crédit des emprunteurs corporate pourrait être amenée à se détériorer de façon significative, principalement en raison d'une augmentation de l'incertitude économique et, dans certains secteurs, des risques liés aux politiques commerciales des grandes puissances économiques. Les risques pourraient être amplifiés par des pratiques récentes ayant consisté pour les prêteurs à réduire leur niveau de protection en termes de covenants bancaires inclus dans leur documentation de prêt, ce qui pourrait réduire leurs possibilités d'intervention précoce pour protéger les actifs sous-jacents et limiter le risque de non-paiement. Si une tendance de détérioration de la qualité du crédit devait apparaître, la Caisse Régionale de Franche Comté pourrait être contrainte d'enregistrer des charges de dépréciation d'actifs ou déprécier la valeur de son portefeuille de créances, ce qui pourrait se répercuter de manière significative sur sa rentabilité et sa situation financière.

Au 31 décembre 2021, l'exposition brute de la Caisse Régionale de Franche Comté sur les secteurs hors administrations publiques, banques, assurances et personnes privées s'élève à 4.150 millions d'euros (dont 115 millions d'euros en défaut).

**d) La Caisse Régionale de Franche Comté pourrait être impactée de manière défavorable par des événements affectant les secteurs auxquels il est fortement exposé**

Les expositions crédit de la Caisse Régionale de Franche Comté sont très diversifiées du fait de ses activités complètes de banque universelle de proximité. Tout d'abord, la Caisse Régionale accompagne des particuliers pour des financements habitat ou de crédits à la consommation. Le poids de ces financements représente 65% du total des encours de la Caisse Régionale soit 8 891 millions d'euros. Le reste des encours, 4 706 millions d'euros se répartissent entre les professionnels, les entreprises, les professionnels de l'immobilier et les collectivités publiques.

Le poids de la filière Agroalimentaire et de la filière Immobilière représente 53% de nos engagements soit 2 474 millions d'euros. Cette part reste stable sur les 2 dernières années. La Caisse Régionale de Franche Comté ne présente pas de risque de concentration sectorielle, le poids des engagements des 3 premières filières (hors Particuliers et Collectivités Publiques) étant égal à 64%. Ce poids est identique à celui de la CR CUMUL (64% également au 31/12/2021).

**e) La solidité et le comportement des autres institutions financières et acteurs du marché pourraient avoir un impact défavorable sur la Caisse Régionale de Franche Comté**

La capacité de la Caisse Régionale de Franche Comté à effectuer des opérations de financement ou d'investissement pourrait être affectée défavorablement par la solidité des autres institutions financières ou acteurs du marché. Les établissements financiers sont interconnectés en raison de leurs activités de *trading*, de compensation, de contrepartie, de financement ou autres. Par conséquent, les défaillances d'un ou de plusieurs établissements financiers, voire de simples rumeurs ou interrogations concernant un ou plusieurs établissements financiers, ou la perte de confiance dans l'industrie financière de manière générale, pourraient conduire à une contraction généralisée de la liquidité sur le marché et pourraient à l'avenir entraîner des pertes ou défaillances supplémentaires. La Caisse Régionale de Franche Comté est exposée à de nombreuses contreparties financières, avec lesquels elle conclut de manière habituelle des transactions. Nombre de ces opérations exposent la Caisse Régionale de Franche Comté à un risque de crédit en cas de défaillance ou de difficultés financières. En outre, le risque de crédit de la Caisse Régionale de Franche Comté serait exacerbé si les actifs détenus en garantie ne pouvaient pas être cédés ou si leur prix ne leur permettait pas de couvrir l'intégralité de l'exposition au titre des prêts.

**f) La Caisse Régionale de Franche Comté est exposée au risque pays et au risque de contrepartie concentré sur le territoire où il exerce ses activités**

La Caisse Régionale Franche-Comté accompagne ses clients Franc-comtois (tous marchés) investissant en Franche-Comté. Sur le marché des Particuliers, il est admis un « droit de suite » pour les clients ou enfants de clients qui feraient une opération hors territoire. Par extension, le droit de suite sera admis en présence d'un lien de parenté. Pour les prospects sollicitant un financement hors territoire (à l'exception de ceux travaillant en Franche-Comté), l'accord écrit de la Caisse Régionale de domiciliation du prospect ou de l'opération devra être obtenu. Pour les marchés spécialisés (Professionnels, Entreprises et Agriculteurs), la préconisation est d'obtenir une qualification du projet ou du client par la Caisse Régionale du lieu d'investissement ou du client pour un client de Franche-Comté qui investit hors Franche-Comté.

Ainsi, au 31/12/2021, la majorité des expositions de la Caisse Régionale se concentrent sur son territoire, c'est-à-dire sur les 4 départements du Doubs, du Jura, de la Haute-Saône et du Territoire de Belfort soit 80%.

La Caisse Régionale de Franche Comté est exposée au risque-pays, c'est-à-dire au risque que les conditions économiques, financières, politiques ou sociales d'un pays dans lequel elle exerce ses activités, affectent ses intérêts financiers. Toutefois, un changement significatif de l'environnement politique ou macroéconomique pourrait la contraindre à enregistrer des charges additionnelles ou à subir des pertes plus importantes que les montants déjà inscrits dans ses états financiers. La clientèle frontalière notamment Suisse expose la Caisse Régionale de Franche-Comté à ce risque. On entend par clientèle frontalière, un individu qui exerce une activité tout en résident de manière habituelle sur le territoire d'un autre état. De fait, un résident Suisse en cours d'acquisition de sa résidence principale en France sera considéré comme tel. Un frontalier perçoit des revenus en CHF et, de par son domicile en France, consomme en Euros. Le financement de ces clients implique une situation de risque par rapport aux fluctuations du taux de change. Au 31/12/2021, les financements auprès des clients frontaliers s'élèvent à 1 835 millions d'euros (dont 19 millions d'euros en défaut).

**g) La Caisse Régionale de Franche Comté est soumise à un risque de contrepartie dans la conduite de ses activités de marché**

Le Groupe Crédit Agricole est soumis au risque de contrepartie dans la conduite de ses activités de marché. Toutefois, la Caisse Régionale de Franche Comté n'exerce en son nom propre aucune activité de marché et ne détient pas en conséquence de portefeuille de négociation.

Son exposition au risque de marché ne concerne que les valeurs détenues en banking book, et s'élève à 465 millions d'euros au 30 septembre 2021.

## 2. Risques financiers

**a) La prolongation ou la fin de l'environnement actuel de taux d'intérêt bas pourrait impacter la rentabilité et la situation financière de la Caisse Régionale de Franche Comté**

Ces dernières années, les marchés mondiaux ont été caractérisés par des taux d'intérêt bas. Si cet environnement de taux bas devait perdurer, la rentabilité de la Caisse Régionale de Franche Comté pourrait continuer à être affectée de manière significative. Durant des périodes de taux d'intérêt bas, les différentiels des taux d'intérêt tendent à se resserrer, et la Caisse Régionale de Franche Comté pourrait alors ne pas être en mesure d'abaisser suffisamment son coût de financement pour compenser la baisse de revenus liée à l'octroi de prêts à des taux de marché plus bas. Les efforts déployés pour réduire le coût des dépôts pourraient être contrecarrés par la prédominance, notamment en France, des produits d'épargne réglementés (tels que le plan d'épargne logement (PEL)) rémunérés par des taux d'intérêt fixés au-dessus des taux de marché actuels.

Sur l'année 2021, la part des activités d'assurance dans le produit net bancaire de la Caisse Régionale de Franche Comté représentait 24,4 %. Des taux bas pourraient également affecter les commissions facturées sur les produits de gestion d'actifs sur le marché monétaire et d'autres produits à revenu fixe. Sur l'année 2021, les commissions tirées des produits de gestion d'actifs dans le produit net bancaire de la Caisse Régionale de Franche Comté s'élevaient à 2,1 %. En outre, en raison de la baisse des taux, il a pu se matérialiser une hausse des remboursements anticipés et des refinancements de prêts hypothécaires et autres prêts à taux fixe consentis aux particuliers et aux entreprises, les clients cherchant à tirer parti de la baisse des coûts d'emprunt. Au 31 décembre 2021, les encours de crédit à l'habitat en France de la Caisse Régionale de Franche Comté s'établissent à 6 867 Millions euros. La survenance d'une nouvelle vague de remboursements anticipés ne peut être exclue. Ceci, conjugué avec l'octroi de nouveaux prêts aux faibles taux d'intérêt en vigueur sur le marché, pourrait entraîner une diminution globale du taux d'intérêt moyen des portefeuilles de prêts. Une réduction des *spreads* de crédit et une diminution des revenus résultant de la baisse des taux d'intérêt des portefeuilles de créances pourraient affecter de manière significative la rentabilité des activités de banque de détail et la situation financière globale de la Caisse Régionale de Franche Comté.

Un environnement persistant de taux d'intérêt bas pourrait également avoir pour effet d'aplanir la courbe des taux sur le marché en général, ce qui pourrait réduire significativement les revenus générés par la Caisse Régionale de Franche Comté dans le cadre des activités de financement et affecter défavorablement leur rentabilité et leur situation financière. Un tel aplanissement de la courbe des taux pourrait également inciter les institutions financières à s'engager dans des activités plus risquées en vue d'obtenir le niveau de taux escompté, ce qui pourrait être de nature à accroître le risque et la volatilité du marché de manière globale. En conséquence, les opérations de la Caisse Régionale de Franche Comté pourraient être perturbées de manière significative, et ses activités, ses résultats et sa situation financière pourraient de ce fait subir un impact défavorable significatif.

**b) Toute évolution défavorable de la courbe des taux pèse ou est susceptible de peser sur les revenus consolidés ou la rentabilité de la Caisse Régionale de Franche Comté**

La Caisse Régionale de Franche Comté par son activité de banque de détail est exposée aux variations de taux d'intérêts. Le montant de marge nette d'intérêts encaissés par la Caisse Régionale de Franche Comté sur une période donnée impacte de manière significative ses revenus consolidés et sa rentabilité pour cette période. Sur l'année 2021, les revenus de la Caisse régionale sont constitués à 41% par la marge nette d'intérêts. Les taux d'intérêt sont sensiblement affectés par de nombreux

facteurs sur lesquels la Caisse Régionale de Franche Comté n'a pas d'emprise. L'évolution des taux d'intérêt du marché pourrait affecter différemment les actifs porteurs d'intérêts et les taux d'intérêt payés sur la dette. Toute évolution défavorable de la courbe des taux pourrait diminuer la marge nette d'intérêt des activités de prêts de la Caisse Régionale de Franche Comté ainsi que sa valeur économique.

A fin décembre 2021, en cas de baisse des taux d'intérêt dans les principales zones où la Caisse régionale est exposée[1], la valeur économique de la Caisse régionale serait positivement affectée à hauteur de 83.93 millions d'euros (vs 98.40 M€ en 2020 - VAN) ; à l'inverse, à fin décembre 2021, elle serait négativement affectée à hauteur de 72.33 millions d'euros (vs 84.22 M€ en 2020 - VAN) sur sa valeur économique en cas de hausse des taux d'intérêt dans les principales zones où la Caisse régionale est exposée. Ces impacts sont calculés sur la base d'un bilan en extinction sur les 30 prochaines années, c'est-à-dire sans tenir compte de la production future, et n'intègrent donc pas l'impact dynamique éventuel d'une variation des positions au bilan ; le bilan retenu exclut les fonds propres et les participations conformément aux dispositions réglementaires relatives au risque de taux (Supervisory Outlier Test ou test des valeurs extrêmes).

Les résultats de la Caisse Régionale de Franche Comté pourraient être également affectés par une variation des taux aussi bien à la hausse qu'à la baisse en cas d'inefficacité comptable des couvertures. De façon plus générale, la fin des politiques monétaires accommodantes pourrait conduire à des corrections importantes sur certains marchés ou catégories d'actifs, et à une hausse de la volatilité sur les marchés.

**c) Des ajustements apportés à la valeur comptable des portefeuilles de titres et d'instruments dérivés de la Caisse Régionale de Franche Comté, ainsi que de la dette de la Caisse Régionale de Franche Comté, pourraient impacter son résultat net et ses capitaux propres**

La valeur comptable des portefeuilles de titres, d'instruments dérivés et de certains autres actifs de la Caisse Régionale de Franche Comté, ainsi que de sa dette propre inscrite dans son bilan, est ajustée à chaque date d'établissement de ses états financiers. Les ajustements de valeur effectués reflètent notamment le risque de crédit inhérent à la dette propre de la Caisse Régionale de Franche Comté, ainsi que des variations de valeur liées aux marchés taux et action. La plupart de ces ajustements sont effectués sur la base de la variation de la juste valeur des actifs et des passifs au cours d'un exercice comptable, cette variation étant enregistrée au niveau du compte de résultat ou directement dans les capitaux propres. Les variations comptabilisées dans le compte de résultat, si elles ne sont pas compensées par des variations inverses de la juste valeur d'autres actifs, ont un impact sur le résultat net consolidé de la Caisse Régionale de Franche Comté. Tout ajustement à la juste valeur affecte les capitaux propres et, par conséquent, le ratio d'adéquation des fonds propres de la Caisse Régionale. Le fait que les ajustements à la juste valeur soient comptabilisés pour un exercice comptable donné ne signifie pas que des ajustements complémentaires ne seront pas nécessaires pour des périodes ultérieures.

**d) La Caisse Régionale de Franche Comté peut subir des pertes liées à la détention de titres de capital**

La valeur des titres de capital détenus par la Caisse Régionale de Franche Comté pourrait décliner, occasionnant ainsi des pertes. Si la valeur des titres de capital détenus par la Caisse Régionale de Franche Comté venait à diminuer de manière significative, la Caisse Régionale pourrait être contrainte de réévaluer ces titres à leur juste valeur ou de comptabiliser des charges de dépréciation dans ses états financiers consolidés, ce qui pourrait avoir un impact défavorable sur ses résultats et sa situation financière.

Au 31 décembre 2021, la Caisse Régionale de Franche Comté détenait près de 1 165 millions d'euros d'instruments de capitaux propres dont 32 millions d'euros étaient comptabilisés à la juste valeur par résultat et 1 133 millions d'instruments de capitaux propre comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres d'autre part.

**e) Les commissions tirées par la Caisse Régionale de Franche Comté des produits d'assurance, de gestion d'actifs, de courtage et autres pourraient être impactés par une dégradation des conditions de marché**

Par le passé, les replis des marchés ont entraîné une diminution de la valeur des portefeuilles de clients ayant souscrit des produits de gestion d'actifs, d'assurance et de fortune et augmenté le montant des retraits, réduisant ainsi les commissions tirées par la Caisse Régionale de Franche Comté de ces activités. Sur l'année 2021, 3 % et 10 % des revenus de la Caisse Régionale de Franche Comté ont été générés respectivement par les commissions liées aux activités de gestion d'actifs et de fortune et celles d'assurance. De nouveaux ralentissements pourraient avoir dans le futur des effets similaires sur ses résultats et sa situation financière.

En outre, la conjoncture économique et les conditions financières influent sur le nombre et la taille des opérations dans lesquelles la Caisse Régionale de Franche Comté intervient comme garant, conseil financier ou au titre d'autres services de financement et d'investissement. Les revenus de la Caisse Régionale de Franche Comté qui comprennent les commissions rémunérant ces services, sont directement liés au nombre et à la taille des opérations dans le cadre desquelles elle intervient, et peuvent donc être significativement affectés par un ralentissement du marché. En outre, les commissions de gestion facturées à leurs clients pour la gestion de leurs portefeuilles étant généralement calculées sur la valeur ou la performance de ces portefeuilles, tout ralentissement du marché qui aurait pour conséquence de réduire la valeur des portefeuilles des clients de la Caisse Régionale de Franche Comté réduirait les revenus qui rémunèrent la fourniture de ces services.

Même en l'absence de repli du marché, toute sous-performance des organismes de placement collectif de Crédit Agricole S.A. ou de ses produits d'assurance-vie pourrait entraîner une accélération des rachats et une diminution des souscriptions, ce qui aurait pour conséquence une contraction des commissions que la Caisse Régionale de Franche Comté perçoit sur les activités

de gestion d'actifs et d'assurance.

**f) La Caisse Régionale de Franche Comté doit assurer une gestion actif-passif adéquate afin de maîtriser le risque de perte. Des replis prolongés du marché pourraient réduire la liquidité, rendant plus difficile la cession d'actifs et pouvant engendrer des pertes significatives**

La Caisse Régionale de Franche Comté est exposée au risque que la maturité, le taux d'intérêt ou la devise de ses actifs ne correspondent pas à ceux de ses passifs. L'échéancier de paiement d'un certain nombre d'actifs de la Caisse Régionale de Franche Comté est incertain, et si la Caisse Régionale perçoit des revenus inférieurs aux prévisions à un moment donné, elle pourrait avoir besoin d'un financement supplémentaire provenant du marché pour faire face à ses obligations. Bien que la Caisse Régionale de Franche Comté s'impose des limites strictes concernant les écarts entre ses actifs et ses passifs dans le cadre de ses procédures de gestion des risques, il ne peut être garanti que ces limites seront pleinement efficaces pour éliminer toute perte potentielle qui résulterait de l'inadéquation entre ces actifs et passifs.

L'objectif de la Caisse Régionale de Franche Comté en matière de gestion de sa liquidité est d'être en situation de pouvoir faire face à tout type de situation de crise de liquidité sur des périodes de temps prolongées. Au 31 décembre 2021, la Caisse Régionale de Franche Comté affichait un ratio LCR (*Liquidity Coverage Ratio* – ratio prudentiel destiné à assurer la résilience à court terme du profil de risque de liquidité) de 193.98 %<sup>5</sup> supérieur au plancher réglementaire de 100 %.

**g) L'évolution des prix, la volatilité ainsi que de nombreux paramètres exposent la Caisse Régionale de Franche Comté à des risques de marché**

Les activités de la Caisse Régionale de Franche Comté sont impactées de manière significative par les conditions des marchés financiers qui sont, à leur tour, affectées par la conjoncture économique, actuelle et à venir, en France, en Europe. Une évolution défavorable des conditions du marché, de la conjoncture économique ou du contexte géopolitique pourrait à l'avenir mettre les établissements financiers à l'épreuve en complexifiant l'environnement au sein duquel ils opèrent.

**h) Les stratégies de couverture mises en place par la Caisse Régionale de Franche Comté pourraient ne pas écarter tout risque de pertes**

Si l'un quelconque des instruments ou stratégies de couverture utilisés par la Caisse Régionale de Franche Comté pour couvrir différents types de risques auxquels elle est exposée dans la conduite de ses activités s'avérait inopérant, la Caisse Régionale pourrait subir des pertes.

### 3. Risques opérationnels et risques connexes

Le **risque opérationnel** de la Caisse Régionale de Franche Comté inclut le risque de non-conformité, le risque juridique et également les risques générés par le recours à des prestations externalisées.

Sur la période allant de 2019 à 2021, les incidents de risque opérationnel en date de comptabilisation pour la Caisse Régionale de Franche Comté se répartissent tel que suit : la catégorie "Exécution, livraison et gestion processus" représente 31 % des pertes opérationnelles, la catégorie "Clients, produits et pratiques commerciales" représente 20 % des pertes opérationnelles et la catégorie "Fraude externe" représente 30 % des pertes opérationnelles. Les autres incidents de risque opérationnel se répartissent entre la pratique en matière d'emploi et sécurité (11 %), les dommages occasionnés aux actifs physiques (6 %), le dysfonctionnement de l'activité et des systèmes (1 %) et la fraude interne (0 %).

Par ailleurs, le montant des actifs pondérés par les risques (RWAs) relatifs au risque opérationnel auquel est exposé la Caisse Régionale s'élevait à 549,51 M€ d'euros au 31 décembre 2021.

**a) La Caisse Régionale de Franche Comté est exposée aux risques de fraude externe et interne**

La fraude se définit comme un acte intentionnel effectué dans l'objectif d'obtenir un avantage matériel ou immatériel au détriment d'une personne ou d'une organisation perpétré en contrevenant aux lois, règlements ou règles internes ou en portant atteinte aux droits d'autrui ou encore en dissimulant tout ou partie d'une opération ou d'un ensemble d'opérations ou de leurs caractéristiques.

À fin décembre 2021, le montant de la fraude avérée pour le périmètre la Caisse Régionale de Franche Comté s'élève à 0,704 millions d'euros, en hausse de 1% comparé à l'année 2020.

Hors dossiers exceptionnels, la répartition des risques de fraudes est la suivante :

- fraude aux moyens de paiement (monétique, virements et chèques) : 95 % ;
- fraude identitaire et documentaire : 5 % ;

<sup>5</sup> LCR de fin de période.

Dans un contexte d'augmentation des tentatives de fraude externe et de complexification de leurs modes opératoires (via notamment la cybercriminalité), les principaux enjeux résident désormais dans la proactivité des acteurs bancaires. La prévention de la fraude vise ainsi à préserver les intérêts de la Banque et à protéger les clients. Les conséquences de ces risques de fraude pourraient s'avérer significatives.

**b) La Caisse Régionale de Franche Comté est exposée aux risques liés à la sécurité et à la fiabilité de ses systèmes informatiques et de ceux des tiers**

La technologie est au cœur de l'activité des banques en France, et la Caisse Régionale de Franche Comté continue à déployer son modèle multicanal dans le cadre d'une relation durable avec ses clients. Dans ce contexte, la Caisse Régionale est confrontée au cyber risque, c'est-à-dire au risque causé par un acte malveillant et/ou frauduleux, commis virtuellement, avec pour intention de manipuler des informations (données personnelles, bancaires/ assurantielles, techniques ou stratégiques), processus et utilisateurs dans le but de porter significativement préjudice aux sociétés, leurs employés, partenaires et clients. Le cyber risque est devenu une priorité en matière de risques opérationnels. Le patrimoine informationnel des entreprises est exposé à de nouvelles menaces complexes et évolutives qui pourraient impacter de manière significative, en termes financiers comme de réputation, toutes les entreprises et plus spécifiquement les établissements du secteur bancaire. La professionnalisation des organisations criminelles à l'origine des cyber-attaques a conduit les autorités réglementaires et de supervision à investir le champ de la gestion des risques dans ce domaine.

Comme la plupart des banques, la Caisse Régionale de Franche Comté dépend étroitement de ses systèmes de communication et d'information dans la conduite de l'ensemble de ses métiers. Toute panne, interruption ou défaillance dans la sécurité dans ces systèmes pourrait engendrer des pannes ou des interruptions au niveau des systèmes de gestion des fichiers clients, de comptabilité générale, des dépôts, de service et/ou de traitement des prêts. Si, par exemple, les systèmes d'information devenaient défaillants, même sur une courte période, la Caisse Régionale de Franche Comté se trouverait dans l'incapacité de répondre aux besoins de certains de ses clients dans les délais impartis et pourrait ainsi perdre des opportunités commerciales. De même, une panne temporaire des systèmes d'information, en dépit des systèmes de sauvegarde et des plans d'urgence qui pourraient être déployés, pourrait engendrer des coûts significatifs en termes de récupération et de vérification d'information. La Caisse Régionale de Franche Comté ne peut assurer que de telles défaillances ou interruptions ne se produiront pas ou, si elles se produisaient, qu'elles seraient traitées d'une manière adéquate. La survenance de toute défaillance ou interruption pourrait en conséquence impacter sa situation financière et ses résultats.

La Caisse Régionale de Franche Comté est aussi exposée au risque d'interruption ou de dysfonctionnement opérationnel d'un agent compensateur, de marchés des changes, de chambres de compensation, de banques dépositaires ou de tout autre intermédiaire financier ou prestataire externe de services auxquels la Caisse Régionale a recours pour exécuter ou faciliter ses transactions sur instruments financiers. La Caisse Régionale de Franche Comté est également exposée au risque de défaillance des fournisseurs de service informatique externes, telles que les entreprises offrant des espaces de stockage de données "cloud". En raison de son interconnexion grandissante avec ses clients, la Caisse Régionale de Franche Comté pourrait également voir augmenter son exposition au risque de dysfonctionnement opérationnel des systèmes d'information de ses clients. Les systèmes de communication et d'information de la Caisse Régionale, et ceux de ses clients, de ses prestataires de services et de ses contreparties, pourraient également être sujets à des dysfonctionnements ou interruptions en conséquence d'un cyber-crime ou d'un acte de cyber-terrorisme. La Caisse Régionale de Franche Comté ne peut garantir que de tels dysfonctionnements ou interruptions dans ses propres systèmes ou dans ceux de tiers ne se produiront pas ou, s'ils se produisent, qu'ils seront résolus de manière adéquate. Sur la période allant de 2019 à 2021, les pertes opérationnelles au titre du risque de dysfonctionnement de l'activité et des systèmes ont représenté 1% des pertes opérationnelles.

**c) Les politiques, procédures et méthodes de gestion des risques mises en œuvre par la Caisse Régionale de Franche Comté pourraient l'exposer à des risques non identifiés ou non anticipés, susceptibles d'engendrer des pertes significatives**

Les techniques et stratégies de gestion des risques utilisées par la Caisse Régionale de Franche Comté pourraient ne pas garantir une diminution effective de son exposition au risque dans tous les environnements de marché ou de son exposition à tout type de risques, y compris aux risques qu'il ne saurait pas identifier ou anticiper. Par ailleurs, les procédures et politiques de gestion des risques utilisées ne permettent pas non plus de garantir une diminution effective de son exposition dans toutes les configurations de marché. Ces procédures pourraient également s'avérer inopérantes face à certains risques, en particulier ceux que la Caisse Régionale de Franche Comté n'a pas préalablement identifiés ou anticipés. Certains des indicateurs et outils qualitatifs utilisés dans le cadre de la gestion des risques s'appuient sur des observations du comportement passé du marché. Pour évaluer son exposition, la Caisse Régionale de Franche Comté applique des outils statistiques et autres à ces observations. Ces outils et indicateurs pourraient ne pas prédire efficacement l'exposition au risque. Cette exposition pourrait, par exemple, naître de facteurs qu'il n'aurait pas anticipés ou correctement évalués dans ses modèles statistiques ou de mouvements de marché sans précédent. Ceci diminuerait sa capacité à gérer ses risques et pourrait impacter son résultat. Les pertes subies pourraient alors s'avérer être nettement supérieures aux pertes anticipées sur la base des mesures historiques.

Par ailleurs, certains des processus utilisés pour évaluer son exposition au risque sont le résultat d'analyses et de facteurs complexes qui pourraient se révéler incertains. Les modèles tant qualitatifs que quantitatifs utilisés pourraient ne pas s'avérer exhaustifs et pourraient exposer la Caisse Régionale de Franche Comté à des pertes significatives ou imprévues. En outre, bien qu'aucun fait significatif n'ait à ce jour été identifié à ce titre, les systèmes de gestion du risque sont également soumis à un

risque de défaut opérationnel, y compris la fraude.

Au 31 décembre 2021, la Caisse Régionale de Franche Comté a une exigence de fonds propres prudentiels de 43 960 K€ au titre de la couverture de la perte extrême estimée relative à ses risques opérationnels.

**d) Tout préjudice porté à la réputation de la Caisse Régionale de Franche Comté pourrait avoir un impact défavorable sur son activité**

Les activités de la Caisse Régionale de Franche Comté dépendent en grande partie du maintien d'une réputation solide en matière de conformité et d'éthique. Toute procédure judiciaire ou mauvaise publicité visant la Caisse Régionale sur des sujets tels que la conformité ou d'autres questions similaires pourrait porter préjudice à sa réputation, ce qui pourrait avoir un impact négatif sur ses activités. Ces questions englobent une gestion inadéquate de conflits d'intérêts potentiels ou d'exigences légales et réglementaires ou des problématiques en matière de concurrence, de déontologie, de blanchiment, de sécurité de l'information et de pratiques commerciales. La Caisse Régionale est exposée à tout manquement d'un salarié, ainsi qu'à toute fraude ou malversation commise par des intermédiaires financiers, ce qui pourrait également nuire à sa réputation. Tout préjudice porté à sa réputation pourrait entraîner une baisse d'activité, susceptible de peser sur ses résultats et sa situation financière. Une gestion inadéquate de ces problématiques pourrait également engendrer un risque juridique supplémentaire, ce qui pourrait accroître le nombre de litiges et l'exposer à des amendes ou des sanctions réglementaires.

Le risque de réputation est non significatif pour la Caisse Régionale de Franche Comté et géré par le service Conformité Sécurité Financière qui assure notamment la prévention et le contrôle des risques de non-conformité avec dans ce cadre, la prévention du blanchiment de capitaux, la lutte contre le financement du terrorisme, la prévention de la fraude et de la corruption, le respect des embargos et des obligations de gel des avoirs.

**e) La Caisse Régionale de Franche Comté est exposée au risque de payer des dommages-intérêts ou des amendes élevés résultant de procédures judiciaires, arbitrales ou administratives qui pourraient être engagées à son encontre**

La Caisse Régionale de Franche-Comté pourrait faire à l'avenir, l'objet de procédures judiciaires, arbitrales ou administratives. Lorsqu'elles ont une issue défavorable pour la Caisse Régionale de Franche-Comté, ces procédures sont susceptibles de donner lieu au paiement de dommages et intérêts, d'amendes ou de pénalités élevés. Bien que, dans de nombreux cas, la Caisse Régionale de Franche-Comté dispose de moyens de défense importants, la Caisse Régionale de Franche-Comté pourrait, même lorsque l'issue de la procédure engagée à son encontre lui est finalement favorable, devoir supporter des coûts importants et mobiliser des ressources importantes pour la défense de ses intérêts.

Les services Juridique et Contentieux de la Caisse Régionale ont deux objectifs principaux : la maîtrise du risque juridique, potentiellement générateur de litiges et de responsabilités, tant civiles que disciplinaires ou pénales, et l'appui juridique nécessaire afin de permettre d'exercer ses activités. Les provisions pour litiges représentent 2 513 K€ au 31 décembre 2021, versus 2 363 K€ au 31 décembre 2020.

#### 4. Risques liés à l'environnement dans lequel la Caisse Régionale de Franche Comté évolue

**a) Les résultats d'exploitation et la situation financière de la Caisse Régionale de Franche-Comté peuvent être affectés par les perturbations de la situation économique mondiale et des marchés financiers résultant du conflit entre la Russie et l'Ukraine.**

Le conflit entre la Russie et l'Ukraine, ainsi que les mesures de sanctions économiques contre la Russie adoptées en réponse par un certain nombre de pays peuvent avoir des répercussions économiques et financières importantes, dont une hausse des prix des matières premières. Celles-ci pourraient avoir des effets négatifs sur la Caisse régionale Franche-Comté et ses clients. Ces conditions peuvent évoluer au fur et à mesure de l'évolution du conflit.

**b) La pandémie de coronavirus (COVID-19) en cours pourrait affecter défavorablement l'activité, les opérations et les performances financières de la Caisse Régionale**

Les incertitudes perdurent sur les évolutions de la situation sanitaire en Europe, du fait d'une certaine difficulté à continuer à faire augmenter le niveau de vaccination et de rappel de la vaccination de la population, ainsi que du fait du développement de variants plus contagieux. De nouvelles mesures restrictives ont été mises en place dans certains pays européens (« jauges », couvre-feux, fermeture des frontières, reconfinements, etc.), qui pourraient freiner l'activité économique et peser sur la confiance des agents économiques, et il ne peut être exclu que d'autres mesures soient mises en œuvre par la suite, même dans des pays où le taux de vaccination est élevé. Par ailleurs, des incertitudes fortes subsistent quant aux dommages effectifs causés par la crise sur l'appareil productif (défaillances d'entreprises, goulots d'étranglement sur les chaînes d'approvisionnement mondiales) et le marché du travail (chômage), aujourd'hui limités par les mesures de soutien budgétaires et monétaires à l'économie. Le pilotage et le ciblage de la sortie de ces mesures par les États (notamment États français et italien) et les banques centrales (notamment Banque centrale européenne) sont des étapes clés.

De plus, les évolutions très inégales de l'épidémie et de la vaccination à travers le monde, en particulier dans certains pays émergents qui peinent à contrôler le virus, conduisent au maintien de mesures gouvernementales restrictives et continuent à perturber le commerce mondial et les chaînes d'approvisionnement ainsi que la mobilité internationale. Cela pourrait fragiliser certains pays et peser plus particulièrement sur certains secteurs (tourisme, transport aérien), freinant ainsi l'activité économique mondiale.

Dans ce contexte la Commission européenne a revu en octobre ses prévisions de croissance pour l'année 2022 à 4,3% pour la zone euro et 3,8% pour la France. En dépit de l'effet des mesures de soutien mises en œuvre dans de nombreux pays, les effets de la pandémie sur l'économie et les marchés financiers à l'échelle internationale ont eu et sont susceptibles de continuer à avoir un impact défavorable significatif. Cet impact incluait et pourrait inclure à l'avenir :

- une baisse des revenus
  - imputable à un ralentissement de la production dans certaines activités,
  - liée à une baisse des revenus de commissions et de frais, conséquence notamment de la moindre collecte en gestion d'actifs dans un contexte d'aversion au risque et d'une baisse des commissions bancaires et d'assurance,
  - et liée à une baisse des revenus dans la gestion d'actifs et l'assurance,
- une augmentation du coût du risque résultant d'une dégradation des perspectives macroéconomiques et de la détérioration des capacités de remboursement des entreprises et des consommateurs, notamment dans la perspective de la levée de mesures de soutien dans certains pays,
- un risque accru de dégradation des notations suite aux revues sectorielles de certaines agences de notation et suite aux revues internes des modèles de Crédit Agricole S.A.,
- des actifs pondérés par les risques (*risk weighted assets* ou RWAs) plus élevés en raison de la détérioration des paramètres de risque,
- et une dégradation de la liquidité du Groupe Crédit Agricole (affectant son ratio de liquidité à court terme (LCR) due à divers facteurs comprenant notamment une augmentation des tirages des clients corporate sur les lignes de crédit.

Ainsi, le coût du risque pourrait continuer à être affecté en 2022 par l'évolution de la situation sanitaire et macroéconomique mondiale, ainsi que par la détérioration des capacités de remboursement des entreprises (entreprises fragiles, fraudes révélées par la crise) et des consommateurs, par la dégradation des notations des contreparties dont les encours passent des "Stage 1" à "Stage 2", et par la sensibilité de certains secteurs, notamment :

- liés au maintien de restrictions à la circulation ou aux rassemblements des personnes, pour ce qui concerne le transport aérien, la croisière, la restauration, le tourisme international, l'événementiel ;
- touchés par les ralentissements voire par les ruptures des chaînes d'approvisionnement mondiales (automobile) ;
- dont le niveau de demande demeurerait durablement en dessous de la normale
- ou enfin, qui demeurent fragilisés par des changements structurels des habitudes de consommateurs induites par la crise sanitaire, par exemple dans les secteurs de la distribution de biens non alimentaires. En outre, le secteur de l'immobilier commercial est un secteur à surveiller, la crise sanitaire ayant accéléré les menaces préexistantes dans certains segments, tels que les centres commerciaux mis à mal par les achats en ligne et le segment des bureaux confronté à des changements structurels si les tendances de télétravail se confirment.

Au 31 décembre 2021, les expositions de la Caisse Régionale de Franche Comté aux secteurs considérés comme "sensibles" sont les suivantes :

- le tourisme, l'hôtellerie, la restauration avec 127 millions d'euros en EAD dont 7,9 % en défaut,
- le commerce de détail avec 108 millions d'euros en EAD dont 4,38 % en défaut,
- l'Industrie Lourde avec 198 millions d'euros en EAD dont 5,7 % en défaut,

Le ratio CET1 non phasé de la Caisse Régionale de Franche Comté s'établit ainsi à 25,21% au 31 décembre 2021 versus 22,67% au 30 juin 2021, et 22,68% au début de la crise au 31 mars 2020. Cette évolution ne préjuge en rien du niveau qu'atteindra le ratio CET1 sur les prochains trimestres.

En particulier, l'incertitude reste forte sur l'évolution du taux de chômage, l'utilisation de l'épargne accumulée, le scénario sanitaire et l'agenda du déploiement puis du retrait des mesures publiques, et, plus généralement, sur les conséquences de l'évolution de l'activité économique sur le résultat conservé, les emplois pondérés, les décisions des autorités publiques et les évolutions réglementaires.

#### **c) Des conditions économiques et financières défavorables ont eu par le passé, et pourraient avoir à l'avenir, un impact sur la Caisse Régionale de Franche Comté et les marchés sur lesquels elle opère**

Dans l'exercice de ses activités, la Caisse Régionale de Franche Comté est exposée à l'évolution des marchés financiers et à l'évolution de la conjoncture économique en France, en Europe et dans le reste du monde. Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2021, 100 % du produit net bancaire de la Caisse Régionale de Franche Comté a été réalisé en France. Une détérioration des conditions économiques sur les principaux marchés sur lesquels la Caisse Régionale intervient pourrait notamment avoir une ou plusieurs des conséquences suivantes :

- un contexte économique défavorable affecterait les activités et les opérations des clients de la Caisse Régionale de Franche Comté, ce qui pourrait réduire les revenus et accroître le taux de défaut sur les emprunts et autres créances



clients ;

- les politiques macroéconomiques adoptées en réponse aux conditions économiques, réelles ou anticipées, pourraient avoir des effets imprévus, et potentiellement des conséquences sur les paramètres de marché tels que les taux d'intérêt et les taux de change, lesquels pourraient à leur tour impacter les activités de la Caisse Régionale de Franche Comté les plus exposées au risque de marché ;
- la perception favorable de la conjoncture économique, globale ou sectorielle, pourrait favoriser la constitution de bulles spéculatives, ce qui pourrait, en conséquence, exacerber l'impact des corrections qui pourraient être opérées lorsque la conjoncture se détériorera ;
- une perturbation économique significative (à l'image de la crise financière de 2008 ou de la crise de la dette souveraine en Europe en 2011) pourrait avoir un impact significatif sur toutes les activités de la Caisse Régionale, en particulier si la perturbation était caractérisée par une absence de liquidité sur les marchés, qui rendrait difficile la cession de certaines catégories d'actifs à leur valeur de marché estimée, voire empêcherait toute cession.

À ce titre, une détérioration supplémentaire des conditions économiques accroîtrait les difficultés et les défaillances d'entreprises et le taux de chômage pourraient repartir à la hausse, augmentant la probabilité de défaut des clients. L'accroissement de l'incertitude pourrait avoir un impact négatif fort sur la valorisation des actifs risqués, sur les devises des pays en difficulté et sur le prix des matières premières.

- En France peut également s'opérer une baisse de confiance sensible dans le cas d'une dégradation plus marquée du contexte social qui conduirait les ménages à moins consommer et à épargner par précaution, et les entreprises à retarder leurs investissements, ce qui serait dommageable à la croissance et à la qualité d'une dette privée qui a davantage progressé que dans le reste de l'Europe.
- Le niveau très bas des taux conduit les investisseurs, à la recherche de rendement, à s'orienter vers des actifs plus risqués et peut entraîner la formation de bulles d'actifs financiers et sur certains marchés immobiliers. Il conduit également les agents économiques privés et les États à s'endetter et les niveaux de dette sont parfois très élevés. Cela renforce les risques en cas de retournement de marché.

Il est difficile d'anticiper le repli de la conjoncture économique ou des marchés financiers, et de déterminer quels marchés seront les plus touchés. Si la conjoncture économique ou les conditions de marché en France ou ailleurs en Europe, ou les marchés financiers dans leur globalité, venaient à se détériorer ou devenaient plus volatils de manière significative, les opérations de la Caisse Régionale de Franche Comté pourraient être perturbées et ses activités, ses résultats et sa situation financière pourrait en conséquence subir un impact défavorable.

**d) La Caisse Régionale de Franche Comté intervient dans un environnement très réglementé et les évolutions législatives et réglementaires en cours pourraient impacter de manière importante sa rentabilité ainsi que sa situation financière**

La Caisse Régionale de Franche Comté est soumise à une réglementation importante et à de nombreux régimes de surveillance. Cette réglementation couvre notamment, à titre d'illustration :

- les exigences réglementaires et prudentielles applicables aux établissements de crédit, en ce compris les règles prudentielles en matière d'adéquation et d'exigences minimales de fonds propres et de liquidité, de diversification des risques, de gouvernance, de restriction en terme de prises de participations et de rémunérations telles que définies notamment par (i) le Règlement (UE) n° 575/2013 du Parlement européen et du Conseil du 26 juin 2013 concernant les exigences prudentielles applicables aux établissements de crédit et aux entreprises d'investissement (tel que modifié, notamment, par le Règlement (UE) 2019/876 du Parlement européen et du Conseil du 20 mai 2019 et par le Règlement (UE) 2020/873 du Parlement européen et du Conseil du 24 juin 2020) et (ii) la Directive 2013/36/UE du Parlement européen et du Conseil du 26 juin 2013 concernant l'accès à l'activité des établissements de crédit et la surveillance prudentielle des établissements de crédit et des entreprises d'investissement (telle que modifiée, notamment, par la Directive (UE) 2019/878 du Parlement européen et du Conseil du 20 mai 2019) telle que transposée en droit interne ; aux termes de ces réglementations, les établissements de crédit doivent notamment se conformer à des exigences de ratio de fonds propres minimum, de diversification des risques et de liquidité, de politique monétaire, de *reporting/déclarations*, ainsi qu'à des restrictions sur les investissements en participations. Ainsi au 31 décembre 2021, le ratio CET1 non phasé atteint 25.21% et le ratio global non phasé 25.47% ;
- les règles applicables au redressement et à la résolution bancaire telles que définies notamment par (i) la Directive 2014/59/UE du Parlement européen et du Conseil du 15 mai 2014 établissant un cadre pour le redressement et la résolution des établissements de crédit et des entreprises d'investissement (telle que modifiée notamment par la Directive (UE) 2019/879 du Parlement et du Conseil du 20 mai 2019 en ce qui concerne la capacité d'absorption des pertes et de recapitalisation des établissements de crédit et des entreprises d'investissement), telle que transposée en droit interne et (ii) le Règlement (UE) n° 806/2014 du Parlement européen et du Conseil du 15 juillet 2014 établissant des règles et une procédure uniforme pour la résolution des établissements de crédit et certaines entreprises d'investissement dans le cadre d'un mécanisme de résolution unique et d'un Fonds de résolution bancaire unique (tel que modifié, notamment, par le Règlement (UE) 2019/877 du Parlement européen et du Conseil du 20 mai 2019) ; dans ce cadre, Crédit Agricole S.A. est placé sous la surveillance de la BCE à laquelle, notamment, un plan de redressement du Groupe Crédit Agricole est soumis chaque année conformément à la réglementation applicable. En outre, la contribution de la Caisse Régionale de Franche Comté au financement annuel du Fonds de résolution bancaire unique peut être significative. Ainsi, en 2021, sa

contribution au Fonds de résolution unique s'établit à 1743 K€ millions d'euros contre 2 907 K€ en 2020;

- les réglementations applicables aux instruments financiers (en ce compris les actions et autres titres émis), ainsi que les règles relatives à l'information financière, à la divulgation d'informations et aux abus de marché (Règlement (UE) n° 596/2014 du Parlement européen et du Conseil du 16 avril 2014 sur les abus de marché) qui accroît notamment les obligations du Groupe Crédit Agricole en matière de transparence et de reporting ;
- les politiques monétaires, de liquidité et de taux d'intérêt et autres politiques des banques centrales et des autorités de régulation ;
- les réglementations encadrant certains types de transactions et d'investissements, tels que les instruments dérivés et opérations de financement sur titres et les fonds monétaires (Règlement (UE) n° 648/2012 du Parlement européen et du Conseil du 4 juillet 2012 sur les produits dérivés de gré à gré, les contreparties centrales et les référentiels centraux) ;
- les réglementations des infrastructures de marché, telles que les plateformes de négociation, les contreparties centrales, les dépositaires centraux et les systèmes de règlement-livraison de titres ;
- la législation fiscale et comptable dans les juridictions où le Groupe Crédit Agricole exerce ses activités ; et
- les règles et procédures relatives au contrôle interne, à la lutte anti-blanchiment et au financement du terrorisme, à la gestion des risques et à la conformité.

Le non-respect de ces réglementations pourrait avoir des conséquences importantes pour la Caisse Régionale de Franche Comté : un niveau élevé d'intervention des autorités réglementaires ainsi que des amendes, des sanctions internationales politiques, des blâmes publics, des atteintes portées à la réputation, une suspension forcée des opérations. Par ailleurs, des contraintes réglementaires pourraient limiter de manière importante la capacité à développer ses activités ou à poursuivre certaines de ses activités.

De surcroît, des mesures législatives et réglementaires sont entrées en vigueur ces dernières années ou pourraient être adoptées ou modifiées en vue d'introduire ou de renforcer un certain nombre de changements, dont certains permanents, dans l'environnement financier global. Même si ces nouvelles mesures visent à prévenir la survenance d'une nouvelle crise financière mondiale, elles ont modifié de manière significative, et sont susceptibles de continuer à modifier, l'environnement dans lequel la Caisse Régionale de Franche Comté opère. À ce titre, ces mesures qui ont été ou qui pourraient être adoptées à l'avenir incluent un renforcement des exigences de fonds propres et de liquidité, des taxes sur les transactions financières, des plafonds ou taxes sur les rémunérations des salariés dépassant certains niveaux déterminés, des limites imposées aux banques commerciales concernant les types d'activités qu'elles sont autorisées à exercer (interdiction ou limitation des activités de *trading* pour compte propre, des investissements et participations dans des fonds de capital-investissement et des *hedge funds*), l'obligation de circonscrire certaines activités, des restrictions sur les types d'entités autorisées à réaliser des opérations de swap, certains types d'activités ou de produits financiers tels que les produits dérivés, la mise en place d'une procédure de dépréciation ou de conversion obligatoire de certains instruments de dette en titres de capital en cas de procédure de résolution, et plus généralement des dispositifs renforcés de redressement et de résolution, de nouvelles méthodologies de pondération des risques (notamment dans les activités d'assurance), des tests de résistance périodiques et le renforcement des pouvoirs des autorités de supervision et de nouvelles règles de gestion des risques environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG).

Par ailleurs, l'environnement politique global a évolué de manière défavorable pour les banques et le secteur financier, ce qui s'est traduit par une forte pression politique pesant sur les organes législatifs et réglementaires favorisant l'adoption de mesures réglementaires renforcées, bien que celles-ci puissent également impacter le financement de l'économie et d'autres activités économiques.

Parallèlement, dans le contexte de la crise sanitaire liée à la COVID-19, un certain nombre d'ajustements et de nouveautés réglementaires (ainsi que des reports quant à la date d'application de certaines règles notamment liées aux exigences prudentielles) ont été mises en place par les autorités nationales et européennes. Le caractère pérenne ou temporaire de ces ajustements et nouveautés, ainsi que l'évolution de la réglementation prise en lien avec ladite situation sanitaire, sont encore pour partie incertains, de sorte qu'il demeure difficile de déterminer ou de mesurer avec certitude leurs impacts réels à ce stade.

## 5. Risques liés à la stratégie et aux opérations de la Caisse Régionale de Franche Comté

### a) La Caisse Régionale de Franche Comté pourrait ne pas être en mesure d'atteindre les objectifs qu'elle s'est fixée

La Caisse régionale s'est fixée des objectifs commerciaux et financiers. Ces objectifs financiers ont été établis principalement à des fins de planification interne et d'affectation des ressources, et reposent sur un certain nombre d'hypothèses relatives à la conjoncture économique et à l'activité des métiers du Groupe Crédit Agricole. Ces objectifs financiers ne constituent ni des projections ni des prévisions de résultats. Les résultats actuels de la Caisse Régionale de Franche Comté sont susceptibles de s'écarter (et pourraient s'écarter sensiblement), à plusieurs titres, de ces objectifs, notamment en raison de la réalisation d'un ou de plusieurs des facteurs de risque décrits dans la présente section.

**b) Le commissionnement en assurance dommages pourrait être affecté par une dégradation élevée de la sinistralité**

Une dégradation élevée de la sinistralité en assurance dommages pourrait avoir pour conséquence une réduction des commissions que la Caisse Régionale de Franche Comté perçoit sur cette activité.

**c) Des événements défavorables pourraient affecter simultanément plusieurs activités de la Caisse Régionale de Franche Comté**

Bien que les principales activités de la Caisse Régionale soient chacune soumise à des risques propres et à des cycles de marché différents, il est possible que des événements défavorables affectent simultanément plusieurs activités. Par exemple, une baisse des taux d'intérêts pourrait impacter simultanément la marge d'intérêt sur les prêts, le rendement et donc la commission réalisée sur les produits de gestion d'actif, assurance. Dans une telle situation, la Caisse Régionale pourrait ne pas tirer avantage de la diversification de ses activités dans les conditions escomptées. Par exemple, des conditions macroéconomiques défavorables pourraient impacter la Caisse Régionale de Franche Comté à plusieurs titres, en augmentant le risque de défaut dans le cadre de ses activités de prêt, en réduisant la valeur de ses portefeuilles de titres et les revenus dans ses activités générant des commissions. Lorsqu'un événement affecte défavorablement plusieurs activités, son impact sur les résultats et la situation financière est d'autant plus important.

**d) La Caisse Régionale de Franche Comté est exposée aux risques climatiques et environnementaux**

La Caisse Régionale de Franche Comté est directement exposée aux risques climatiques à travers ses outils d'exploitation, pour des impacts qui ne pourraient être que marginaux à l'échelle du Groupe. Les contreparties de ses filiales peuvent en revanche être directement affectées par des facteurs environnementaux, dont les impacts négatifs peuvent être significatifs, et, de fait, indirectement, affecter la Caisse Régionale. Cela conduit à considérer les risques environnementaux comme des facteurs de risques influençant les autres risques existants, notamment de crédit. À titre d'exemple, lorsque la Caisse Régionale prête à des entreprises dont les activités émettent des gaz à effet de serre, elle se retrouve exposée au risque qu'une réglementation, ou des limitations plus strictes soient imposées à son emprunteur, ce qui pourrait avoir un impact défavorable sur la qualité de crédit de ce dernier (réduction soudaine du chiffre d'affaire ...). De telles conséquences peuvent aussi naître des changements technologiques accélérant la transition vers une économie plus sobre en carbone, ou de changements de comportements des clients finaux (hausse des ratios de levier pour financer la transition). De la même manière, ces impacts défavorables peuvent être liés à des événements de risque physique – de type catastrophe naturelle, mais aussi changement sur le long terme des modèles climatiques (hausse des fréquences et des incidences d'événements de type sécheresse, inondation, élévation du niveau de la mer ...) – impactant négativement les contreparties de la Caisse Régionale dans l'exercice de leurs activités. Enfin, les impacts négatifs des contreparties sur d'autres facteurs environnementaux notamment de réduction/perde de biodiversité, ou usage des ressources peuvent dégrader la qualité de la contrepartie ou entraîner des risques de réputation.

Avec l'accélération des contraintes de transition pour lutter contre les changements climatiques, l'intensification des phénomènes climatiques aigus et les enjeux de préservation des ressources, la Caisse Régionale de Franche Comté devra adapter ses activités et la sélection de ses contreparties de manière appropriée afin d'atteindre ses objectifs stratégiques et éviter de subir des pertes.

À travers le Plan moyen terme et sa stratégie climat, le Groupe Crédit Agricole s'est engagé à sortir totalement du charbon thermique en 2030, pour les pays de l'Union européenne et de l'OCDE, et en 2040 pour le reste du monde. Des engagements complémentaires ont été pris sur le pétrole et le gaz de schiste. Enfin, le Groupe Crédit Agricole a récemment rejoint l'initiative Net Zero Banking Alliance, pour confirmer son implication dans l'accompagnement de l'économie vers un objectif de neutralité carbone en 2050, avec des jalons contraignants intermédiaires.

**e) Le Groupe Crédit Agricole doit maintenir des notations de crédit élevées, au risque de voir ses activités et sa rentabilité défavorablement affectées**

Sur les trois agences de notations sollicitées, les notations émetteur long terme de Crédit Agricole S.A selon Moody's, S&P Global Ratings et Fitch Ratings sont respectivement de Aa3, A+ et A+ et les perspectives sont stables.

**f) La Caisse Régionale de Franche Comté est confrontée à une forte concurrence**

La Caisse Régionale est confrontée à une concurrence forte, notamment dans le cadre de ses activités de banque de détail.

Les marchés européens des services financiers sont matures et la demande de services financiers est, dans une certaine mesure, corrélée au développement économique global. Dans ce contexte, la concurrence repose sur de nombreux facteurs, notamment les produits et services offerts, les prix, les modalités de distribution, les services proposés aux clients, la renommée de la marque, la solidité financière perçue par le marché et la volonté d'utiliser le capital pour répondre aux besoins des clients. Le phénomène de concentration a donné naissance à un certain nombre de sociétés qui, à l'instar de la Caisse Régionale, ont la capacité d'offrir une large gamme de produits, allant de l'assurance, des prêts et dépôts aux services de courtage, de banque d'investissement et de gestion d'actifs.

En outre, de nouveaux concurrents compétitifs (y compris ceux qui utilisent des solutions technologiques innovantes), qui peuvent être soumis à une réglementation distincte ou plus souple, ou à d'autres exigences en matière de ratios prudentiels, émergent également sur le marché. Les avancées technologiques et la croissance du commerce électronique ont permis à des institutions n'étant pas des banques d'offrir des produits et services qui étaient traditionnellement des produits bancaires, et aux institutions financières et à d'autres sociétés de fournir des solutions financières électroniques, reposant sur la technologie de l'Internet, incluant la négociation électronique d'instruments financiers. Ces nouveaux entrants exercent des pressions à la baisse sur les prix des produits et services et parviennent à conquérir des parts de marché dans un secteur historiquement stable entre les acteurs financiers traditionnels. De surcroît, de nouveaux usages, notamment de paiements et de banque au quotidien, des nouvelles devises, tels que le *bitcoin*, et de nouvelles technologies facilitant le traitement des transactions, comme la *blockchain*, transforment peu à peu le secteur et les modes de consommation des clients. Il est difficile de prédire les effets de l'émergence de ces nouvelles technologies, dont le cadre réglementaire est toujours en cours de définition, mais leur utilisation accrue pourrait redessiner le paysage concurrentiel du secteur bancaire et financier. La Caisse Régionale de Franche Comté doit donc s'attacher à maintenir sa compétitivité en France, adapter ses systèmes et renforcer son empreinte technologique pour conserver ses parts de marché et son niveau de résultat.

## 6. Risques liés à la structure du Groupe Crédit Agricole

### a) Si l'un des membres du Réseau rencontrait des difficultés financières, Crédit Agricole S.A. serait tenue de mobiliser les ressources du Réseau (en ce compris ses propres ressources) au soutien de l'entité concernée

Crédit Agricole S.A. est l'organe central du Réseau Crédit Agricole composé de Crédit Agricole S.A., des Caisses régionales et des Caisses locales, en application de l'article R. 512-18 du Code monétaire et financier, ainsi que de Crédit Agricole CIB et BforBank en tant que membres affiliés (le "Réseau").

Dans le cadre du mécanisme légal de solidarité financière interne prévu à l'article L. 511-31 du Code monétaire et financier, Crédit Agricole S.A., en sa qualité d'organe central, doit prendre toutes mesures nécessaires pour garantir la liquidité et la solvabilité de chacun des établissements membres du Réseau comme de l'ensemble. Ainsi, chaque membre du Réseau bénéficie de cette solidarité financière interne et y contribue. Les dispositions générales du Code monétaire et financier ont été déclinées par des dispositifs internes qui prévoient les mesures opérationnelles à prendre dans le cadre de ce mécanisme légal de solidarité financière interne. En particulier, ceux-ci ont institué un Fonds pour risques bancaires de liquidité et de solvabilité (FRBLS) destiné à permettre à Crédit Agricole S.A. d'assurer son rôle d'organe central en intervenant en faveur des membres du Réseau qui viendraient à connaître des difficultés.

Bien que Crédit Agricole S.A. n'ait pas connaissance de circonstances susceptibles d'exiger à ce jour de recourir au FRBLS pour venir au soutien d'un membre du Réseau, rien ne garantit qu'il ne sera pas nécessaire d'y faire appel à l'avenir. Dans une telle hypothèse, si les ressources du FRBLS devaient être insuffisantes, Crédit Agricole S.A., en raison de ses missions d'organe central, aura l'obligation de combler le déficit en mobilisant ses propres ressources et le cas échéant celles des autres membres du Réseau.

En raison de cette obligation, si un membre du Réseau venait à rencontrer des difficultés financières majeures, l'événement sous-jacent à ces difficultés financières pourrait alors impacter la situation financière de Crédit Agricole S.A. et celle des autres membres du Réseau ainsi appelés en soutien au titre du mécanisme de solidarité financière.

Le dispositif européen de résolution des crises bancaires a été adopté au cours de l'année 2014 par la directive (UE) 2014/59 (dite "BRRD"), transposée en droit français par l'ordonnance 2015-1024 du 20 août 2015, qui a également adapté le droit français aux dispositions du Règlement européen 806/2014 du 15 juillet 2014 ayant établi les règles et une procédure uniforme pour la résolution des établissements de crédit dans le cadre d'un mécanisme de résolution unique et d'un Fonds de résolution bancaire unique. La directive (UE) 2017/879 du 20 mai 2019 dite "BRRD2" est venue modifier la BRRD et a été transposée par ordonnance 2020-1636 du 21 décembre 2020.

Ce dispositif, qui comprend des mesures de prévention et de résolution des crises bancaires, a pour objet de préserver la stabilité financière, d'assurer la continuité des activités, des services et des opérations des établissements dont la défaillance aurait de graves conséquences pour l'économie, de protéger les déposants, et d'éviter ou de limiter au maximum le recours au soutien financier public. Dans ce cadre, les autorités de résolutions européennes, dont le Conseil de résolution unique, ont été dotées de pouvoirs très étendus en vue de prendre toute mesure nécessaire dans le cadre de la résolution de tout ou partie d'un établissement de crédit ou du groupe auquel il appartient.

Pour les groupes bancaires coopératifs, c'est la stratégie de résolution de "point d'entrée unique élargi" (*extended SPE*) qui est privilégiée par les autorités de résolution, par laquelle l'outil de résolution serait appliqué simultanément au niveau de Crédit Agricole S.A. et des entités affiliées. À ce titre et dans l'hypothèse d'une mise en résolution du Groupe Crédit Agricole, c'est le périmètre composé de Crédit Agricole S.A. (en sa qualité d'organe central) et des entités affiliées qui serait considéré dans son ensemble comme le point d'entrée unique élargi. Compte tenu de ce qui précède et des mécanismes de solidarité existant au sein du réseau, un membre du réseau Crédit Agricole ne peut pas être mis en résolution de manière individuelle.

Les autorités de résolution peuvent ouvrir une procédure de résolution à l'encontre d'un établissement de crédit lorsqu'elle considère que : la défaillance de l'établissement est avérée ou prévisible, il n'existe aucune perspective raisonnable qu'une autre mesure de nature privée empêche la défaillance dans des délais raisonnables, une mesure de résolution est nécessaire et une procédure de liquidation serait insuffisante pour atteindre les objectifs recherchés de la résolution ci-dessus rappelés.

Les autorités de résolution peuvent utiliser un ou plusieurs instruments de résolution, tels que décrits ci-dessous avec pour objectif de recapitaliser ou restaurer la viabilité de l'établissement. Les instruments de résolution devraient être mis en œuvre de telle manière à ce que les porteurs de titres de capital (actions, parts sociales, CCI, CCA) supportent en premier les pertes, puis les autres créanciers sous réserve qu'ils ne soient pas exclus du renflouement interne par la réglementation ou sur décision